

**EVIDENCE**

OTTAWA, Thursday, June 2, 2022

The Standing Senate Committee on National Finance met with videoconference this day at 11:30 a.m. [ET] to examine the subject matter of all of Bill C-19, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 7, 2022 and other measures.

**Senator Percy Mockler (Chair)** in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Honourable senators, before we begin, I'd like to remind senators and witnesses to please keep your microphones muted at all times, unless recognized by name by the chair.

[*Translation*]

Should any technical challenges arise, particularly in relation to interpretation, please signal this to the chair or the clerk, and we will work to resolve the issue. If you experience other technical challenges, please contact the ISD Service Desk with the technical assistance number provided.

[*English*]

The use of online platforms does not guarantee speech privacy or that eavesdropping won't be conducted. As such, while conducting committee meetings, all participants should be aware of such limitations and restrict the possible disclosure of sensitive, private and privileged Senate information.

[*Translation*]

Participants should know to do so in a private area and to be mindful of their surroundings.

[*English*]

We will now begin with the official portion of our meeting, honourable senators.

I wish to welcome all of the senators as well as the viewers across the country who are watching us on sencanada.ca. My name is Percy Mockler, senator from New Brunswick and chair of the Standing Senate Committee on National Finance.

I would now like to introduce the members of the National Finance Committee who are participating in this meeting: Senator Cordy, Senator Dagenais, Senator Duncan, Senator Arnot, Senator Galvez, Senator Gignac, Senator Loffreda, Senator Marshall, Senator Pate, Senator Richards and Senator Simons.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le jeudi 2 juin 2022

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 11 h 30 (HE), avec vidéoconférence, pour examiner la complète du projet de loi C-19, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 7 avril 2022 et mettant en œuvre d'autres mesures.

**Le sénateur Percy Mockler (président)** occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Honorables sénateurs, avant de commencer, j'aimerais rappeler aux sénateurs et aux témoins de bien vouloir mettre leurs microphones en sourdine en tout temps, à moins que le président ne les appelle par leur nom.

[*Français*]

En cas de difficulté technique, notamment en matière d'interprétation, veuillez le signaler au président ou à la greffière et nous nous efforcerons de résoudre le problème. Si vous rencontrez d'autres difficultés techniques, veuillez contacter le centre de service de la DSI en indiquant le numéro d'assistance qui vous a été fourni.

[*Traduction*]

L'utilisation de plateformes en ligne ne garantit pas la confidentialité de vos paroles et n'empêche pas l'écoute clandestine. Par conséquent, pendant les réunions des comités, tous les participants devraient être conscients de ces limites et restreindre la divulgation de renseignements confidentiels, privés et privilégiés du Sénat.

[*Français*]

Les participants doivent savoir qu'ils doivent participer dans une zone privée et être attentifs à leur environnement.

[*Traduction*]

La partie officielle de notre réunion commence maintenant, honorables sénateurs.

Je souhaite la bienvenue à tous les sénateurs ainsi qu'aux téléspectateurs de tout le pays qui nous regardent sur sencanada.ca. Je m'appelle Percy Mockler, sénateur du Nouveau-Brunswick et président du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

Je vais vous présenter les membres du Comité des finances nationales qui participent à cette réunion : les sénateurs Cordy, Dagenais, Duncan, Arnot, Galvez, Gignac, Loffreda, Marshall, Pate, Richards et Simons.

This morning, honourable senators, we will continue our study on the subject matter of all of Bill C-19, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 7, 2022 and other measures, which was referred to this committee on May 4, 2022, by the Senate of Canada.

[*Translation*]

Today, we have the pleasure of welcoming, virtually, officials from four departments who will be discussing Part 5 of Bill C-19.

[*English*]

The four departments are Finance Canada, Treasury Board of Canada Secretariat, Privy Council Office of Canada and Employment and Social Development Canada.

Welcome to all of you and thank you for accepting our invitation to appear in front of the Standing Senate Committee on National Finance.

I understand that a few people will deliver a short description of the different sections of Part 5 of the bill before proceeding to question period.

On that note, honourable senators and witnesses, I would like to introduce to you those who will offer short remarks.

From Finance Canada, Galen Countryman, Director General, Federal-Provincial Relations Division; Nicolas Moreau, Director General, Funds Management Division, Financial Sector Policy Branch; Kathleen Wrye, Director, Pensions Policy; Robert Sample, Director General, Financial Stability and Capital Markets.

From the Treasury Board of Canada, Lucas Cherkewski, Policy Analyst.

From the Privy Council Office of Canada, Timothea Gibb, Director of Operations, Parliamentary Affairs.

From Employment and Social Development Canada, Kevin Wagdin, Director, Old Age Security Policy and Legislation; Saajida Deen, Director General, Employment Program Policy and Design, Skills and Employment Branch; Anamika Mona Nandy, Acting Director General, Employment Insurance Policy, Skills and Employment Branch; Douglas Wolfe, Senior Director, Strategic Policy and Legislative Reform, Strategic Policy, Analysis, and Workplace Information Directorate, Labour Program; and Rouba Dabboussy, Director General, Benefits and Integrated Services Branch, Service Canada.

Ce matin, honorables sénateurs, nous poursuivons notre étude de la teneur du projet de loi C-19, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 7 avril 2022 et mettant en œuvre d'autres mesures, qui a été renvoyé à notre comité par le Sénat du Canada le 4 mai 2022.

[*Français*]

Aujourd’hui, nous avons le plaisir d’accueillir virtuellement les fonctionnaires de quatre ministères pour discuter de la partie 5 du projet de loi C-19.

[*Traduction*]

Les quatre ministères représentés ce matin sont Finances Canada, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, le Bureau du Conseil privé du Canada et Emploi et Développement social Canada.

Bienvenue à tous, et merci d’avoir accepté notre invitation à comparaître devant le Comité sénatorial permanent des finances nationales.

Je crois comprendre que quelques personnes présenteront une brève description des différents articles de la partie 5 du projet de loi avant la période des questions.

Sur ce, honorables sénateurs et chers témoins, je vais vous présenter ceux qui feront de brèves observations.

De Finances Canada, nous entendrons M. Galen Countryman, directeur général, Division des relations fédérales-provinciales; M. Nicolas Moreau, directeur général, Division de la gestion des fonds, Direction de la politique du secteur financier; Mme Kathleen Wrye, directrice, Politique des pensions; et M. Robert Sample, directeur général, Division de la stabilité financière et des marchés.

Du Conseil du Trésor du Canada, nous avons M. Lucas Cherkewski, analyste des politiques.

Du Bureau du Conseil privé du Canada, Mme Timothea Gibb, directrice des opérations, Affaires parlementaires.

D’Emploi et Développement social Canada, nous entendrons M. Kevin Wagdin, directeur, Division des politiques et de la législation sur la sécurité de la vieillesse; Mme Saajida Deen, directrice générale, Élaboration et conception de politiques de programmes d’emploi, Direction générale des compétences et de l’emploi; Mme Anamika Mona Nandy, directrice générale par intérim, Politique de l’assurance-emploi, Direction générale des compétences et de l’emploi; M. Douglas Wolfe, directeur principal, Politique stratégique et réforme législative, Direction de la politique stratégique, de l’analyse et de l’information sur les milieux de travail, Programme du travail; et Mme Rouba Dabboussy, directrice générale, Direction générale des prestations et des services intégrés, Service Canada.

Thank you all. On that note, I have been informed by the clerk that each person will make a short presentation that will be followed by questions from the senators. Therefore, I will now recognize Finance Canada. Mr. Galen Countryman, please make your comments, to be followed by Nicolas Moreau.

**Galen Countryman, Director General, Department of Finance Canada:** Good morning, senators. I am here to speak and provide an overview regarding Divisions 4 and 6 of Part 5 of Bill C-19.

With respect to Division 4, payments in relation to transit and housing, the bill proposes to authorize the Minister of Finance to make payments to the provinces and territories of up to \$750 million out of the Consolidated Revenue Fund for the purpose of addressing municipal and other transit shortfalls and needs and improving housing supply and affordability.

The payments would be subject to the terms and conditions that the Minister of Finance considers appropriate. To increase the impact of this investment, funding would be conditional on provincial and territorial governments matching the federal contribution and accelerating their efforts to improve housing supply in collaboration with municipalities. The amount of each payment would be determined by the Minister of Finance.

With respect to Division 6, regarding the amendment to the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act, this division proposes to amend the act to authorize a \$2 billion payment to the provinces and territories through the Canada Health Transfer allocated on equal per capita basis to help reduce the surgical and other medical procedures backlogs caused by the pandemic. This funding builds on \$4.5 billion in previous one-time top ups of \$500 million in 2019-20 and \$4 billion in 2021 through the Canada Health Transfer that the Government of Canada has provided to help address the extreme pressures that COVID-19 has put on provincial and territorial health systems, including the backlogs of medical procedures.

That concludes my summary of these two divisions.

**The Chair:** Mr. Moreau to be followed by Ms. Wrye.

**James Wu, Senior Director, Debt Management, Funds Management Division, Financial Sector Policy Branch, Department of Finance Canada:** Mr. Chair, I am James Wu of the department. I can speak to this on behalf of Mr. Moreau.

**The Chair:** Thank you. The floor is yours.

Merci à tous. Sur ce, la greffière m'informe que chacune de ces personnes fera un bref exposé qui sera suivi des questions des sénateurs. Je vais donc maintenant donner la parole à Finances Canada. Monsieur Galen Countryman, s'il vous plaît, présentez-nous vos commentaires, puis ce sera au tour de M. Nicolas Moreau.

**Galen Countryman, directeur général, ministère des Finances Canada :** Bonjour, honorables sénateurs. Je suis ici pour vous donner un aperçu des sections 4 et 6 de la partie 5 du projet de loi C-19.

En ce qui concerne la section 4, Paiements en matière de transport en commun et de logement, le projet de loi propose d'autoriser le ministre des Finances à verser aux provinces et aux territoires jusqu'à concurrence de 750 millions de dollars à même le Trésor afin de combler les lacunes et les besoins en matière de transport en commun et d'améliorer l'offre et l'abordabilité des logements.

Ces paiements seraient assujettis aux modalités que la ministre des Finances jugerait appropriées. Pour accroître l'efficacité de cet investissement, ce financement serait conditionnel à ce que les gouvernements provinciaux et territoriaux versent une somme équivalente à la contribution fédérale et qu'en collaboration avec les municipalités, ils accélèrent leurs initiatives visant à améliorer l'offre de logements. Le montant de chaque paiement serait déterminé par la ministre des Finances.

La section 6, Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, propose de modifier la loi afin d'autoriser un paiement de 2 milliards de dollars aux provinces et aux territoires par l'entremise du Transfert canadien en matière de santé. Ce paiement serait réparti de façon égale en fonction du nombre d'habitants afin de contribuer à réduire l'arriéré des interventions chirurgicales et d'autres interventions médicales causé par la pandémie. Ce financement s'ajoute aux suppléments ponctuels précédents de 4,5 milliards de dollars, soit 500 millions de dollars en 2019-2020 et 4 milliards de dollars en 2021, versés par le gouvernement du Canada par l'entremise du Transfert canadien en matière de santé pour atténuer les pressions extrêmes que la COVID-19 a exercées sur les systèmes de santé provinciaux et territoriaux et pour réduire l'arriéré des procédures médicales.

Voilà qui conclut mon résumé de ces deux sections.

**Le président :** M. Moreau sera suivi de Mme Wrye.

**James Wu, directeur principal, Gestion de la dette, Division de la gestion des fonds, Direction de la politique du secteur financier, ministère des Finances Canada :** Monsieur le président, je suis James Wu, du ministère des Finances. Je vais parler au nom de M. Moreau.

**Le président :** Merci. La parole est à vous.

**Mr. Wu:** In Division 7, the government is proposing amendments to the Borrowing Authority Act and the Financial Administration Act to improve transparency and accountability to Parliament related to the second time that the government conducted extraordinary borrowings to respond to COVID-19.

Under the Borrowing Authority Act, the government and Crown corporation borrowings are subject to a legislative maximum amount, but the government may borrow funds that do not count against this maximum amount under extraordinary circumstances. These extraordinary borrowings are tracked separately and excluded from the total borrowings or regular borrowings that need to remain under the maximum legislated amount. In response to COVID, the government's total borrowings were close to reaching the maximum amount, so the government invoked this extraordinary borrowing power between March 23 to May 6, 2021, and borrowed \$8.2 billion under this extraordinary borrowing framework. This was the second time that the extraordinary borrowing power was used to respond to COVID.

New legislation came into force on May 6, 2021, that increased the maximum borrowing amount. Now that the government has sufficient borrowing capacity, the government is proposing these amendments to the Borrowing Authority Act to treat this \$8.2 billion as regular borrowings to count it against the maximum legislated borrowing limit, and thus to provide transparency and accountability. Treating the extraordinary borrowings as regular borrowings when the conditions allow is consistent with the past practice that was applied to the first set of extraordinary borrowings. Related amendments would also align the reporting requirements on the extraordinary borrowings under the Borrowing Authority Act and the Financial Administration Act. Thank you.

**The Chair:** Thank you, Mr. Wu.

**Kathleen Wrye, Director, Department of Finance Canada:** Thank you, honourable senators. My name is Kathleen Wrye, I'm the Director of Pensions Policy of the Financial Sector Policy Branch at Finance Canada. I'm here to speak to division 8 of part 5 of Bill C-19.

This division proposes legislative amendments to improve the sustainability, and long-term security of federally regulated pension plans. Federally regulated plans are those linked to employment in federally regulated industries such as banking, telecommunications and interprovincial transportation, as well as federal Crown corporations and private-sector employment in the territories. The proposed measures would not affect the core

**M. Wu :** À la section 7, le gouvernement propose de modifier la Loi autorisant certains emprunts et la Loi sur la gestion des finances publiques afin d'améliorer la transparence et la reddition de comptes au Parlement sur les deuxièmes emprunts extraordinaires que le gouvernement a effectués en réponse à la COVID-19.

En vertu de la Loi autorisant certains emprunts, le gouvernement et les sociétés d'État doivent respecter un montant maximal prévu par cette loi, mais dans des circonstances exceptionnelles, le gouvernement peut emprunter des fonds qui ne figurent pas dans ce montant maximal. Ces emprunts extraordinaires font l'objet d'un suivi distinct et sont exclus du total des emprunts ou des emprunts réguliers qui doivent demeurer inférieurs au montant maximal prévu par la loi. En réponse à la COVID, les emprunts totaux du gouvernement étaient près d'atteindre le montant maximal. Le gouvernement a donc invoqué ce pouvoir d'emprunt extraordinaire entre le 23 mars et le 6 mai 2021 pour emprunter 8,2 milliards de dollars. C'était la deuxième fois que le pouvoir d'emprunt extraordinaire était utilisé en réponse à la COVID-19.

La nouvelle loi, qui est entrée en vigueur le 6 mai 2021, a haussé le montant maximal d'emprunt. Maintenant que le gouvernement a une capacité d'emprunt suffisante, il propose de modifier la Loi autorisant certains emprunts pour traiter ces 8,2 milliards de dollars comme des emprunts réguliers, afin de les compter dans la limite d'emprunt maximale prévue par la loi et ainsi assurer la transparence et la reddition de comptes. En traitant les emprunts extraordinaires comme des emprunts réguliers lorsque les conditions le permettent, le gouvernement reprend la pratique antérieure qu'il a appliquée à sa première série d'emprunts extraordinaires. Des modifications connexes harmoniseraient également les exigences en matière de production de rapports sur les emprunts extraordinaires en vertu de la Loi autorisant certains emprunts et de la Loi sur la gestion des finances publiques. Merci.

**Le président :** Merci, monsieur Wu.

**Kathleen Wrye, directrice, ministère des Finances Canada :** Merci, honorables sénateurs. Je m'appelle Kathleen Wrye, et je suis directrice de la Politique des pensions à la Direction de la politique du secteur financier de Finances Canada. Je suis ici pour parler de la section 8 de la partie 5 du projet de loi C-19.

Cette section propose des modifications législatives visant à améliorer la viabilité et la sécurité à long terme des régimes de retraite sous réglementation fédérale. Les régimes sous réglementation fédérale sont ceux qui sont liés à l'emploi dans les industries sous réglementation fédérale comme les banques, les télécommunications et le transport interprovincial et dans les sociétés d'État fédérales ainsi que les emplois du secteur privé

federal public service, RCMP or Canadian Forces pension plans, as these plans have their own statutes, nor would they affect provincially regulated plans.

Specifically, division 8 of part 5 amends the Pension Benefits Standards Act, 1985, to do three things. One, introduce a requirement for all plans to establish a governance policy to support strong planned governance and administration and improve transparency for plan members and retirees. Second, the proposed amendments provide a regulation-making authority with respect to plan investments, which will enable the introduction of disclosure requirements in regulations for federally regulated pension plans regarding the consideration of environmental, social and governance factors, including climate-related risks, in their investment decisions. Last, the legislative amendments introduce a new framework for solvency reserve accounts to improve greater funding flexibility for employers with defined benefit plans and help encourage them to fully fund their plans. This concludes my remarks. Thank you.

dans les territoires. Les mesures proposées n'auraient aucune incidence sur les régimes de retraite du noyau de la fonction publique fédérale, de la GRC et des Forces canadiennes, car ces régimes sont régis par des lois distinctes. Elles n'auraient aucune incidence sur les régimes de retraite sous réglementation provinciale.

Plus exactement, la section 8 de la partie 5 modifie la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension afin de réaliser trois objectifs. Premièrement, imposer à tous les régimes l'établissement d'une politique de gouvernance pour qu'ils soient bien gouvernés et administrés et pour en améliorer la transparence face aux participants à ces régimes et aux retraités. Deuxièmement, les modifications proposées confèrent un pouvoir de réglementation de la planification de l'investissement des régimes de pensions qui sont sous réglementation fédérale en exigeant la divulgation des facteurs environnementaux, sociaux et administratifs, notamment les risques que posent les changements climatiques, dont les administrateurs devront tenir compte en prenant ces décisions. Troisièmement, ces modifications législatives créent, pour les réserves de solvabilité, un nouveau cadre qui accroîtra la souplesse de financement pour les employeurs qui ont des régimes à prestations déterminées et qui les encouragera à financer pleinement ces régimes. Voilà qui conclut mes observations. Merci.

**Robert Sample, Director General, Department of Finance Canada:** Thank you, honourable senators. Division 12 of part 5 enacts the prohibition on the purchase of residential property by non-Canadians act, a new statute that implements a ban on foreign investment in Canadian housing. The act prohibits non-Canadians from purchasing residential property in Canada for a period of two years. The prohibition would also apply to certain foreign corporations and entities, and prevent non-eligible foreign persons from avoiding the ban by using corporate structures.

The act provides that certain classes of persons, to be defined in regulations, would be exempt from the ban, with the intention that foreign individuals with work permits and who reside in Canada, refugees, people fleeing international crises and international students on the path to becoming permanent residents in certain circumstances would be exempted. The act also defines relevant terms for the purpose of the prohibition, determines the types of penalties that may apply to persons contravening the prohibition, and authorizes the Governor-in-Council to make regulations to carry out the purposes of the act.

Thank you, that concludes my remarks.

**The Chair:** Thank you, sir.

**Robert Sample, directeur général, ministère des Finances Canada :** Merci, honorables sénateurs. La section 12 de la partie 5 édicte la Loi sur l'interdiction d'achat d'immeubles résidentiels par des non-Canadiens. Cette nouvelle loi interdit à des étrangers d'investir dans tout immeuble résidentiel canadien. Elle interdit aux non-Canadiens d'acheter une propriété résidentielle au Canada pendant une période de deux ans. Cette interdiction s'appliquerait également à certaines sociétés et entités étrangères et empêcherait les étrangers non admissibles de s'en soustraire en effectuant ces acquisitions par l'intermédiaire de structures d'entreprise.

La loi exempte de cette interdiction certaines catégories de personnes, qui seront définies dans son règlement. Dans certaines circonstances, elle exempterait les étrangers titulaires d'un permis de travail résidant au Canada, les réfugiés, les personnes qui fuient une crise internationale et les étudiants étrangers en voie de devenir des résidents permanents. Elle définit également les termes pertinents de cette interdiction, elle détermine les types de sanctions qui pourraient s'appliquer aux personnes qui contreviendront à l'interdiction et elle autorise le gouverneur en conseil à fixer des règlements pour appliquer cette loi.

Merci. Voilà qui conclut mes observations.

**Le président :** Merci, monsieur.

**Lucas Cherkewski, Policy Analyst, Treasury Board of Canada Secretariat:** Thank you and good morning, senators. I'm Lucas Cherkewski with the Canadian Digital Service of the Treasury Board Secretariat. I'm speaking today about division 14, and I'm joined by my colleagues John Millons and Leanne Labelle, about the proposed amendments to the act.

Our mandate at the Canadian Digital Service is to help the government improve how it designs and delivers public-facing services. One way we do this is by developing and offering platform services for government teams to use. These platform services are digital components that address common steps that people take when they interact with government, things like finding information, submitting an application, getting notified of their application status and so on. Adoption by government teams is voluntary, and we recover costs when usage exceeds certain thresholds. The most mature of these services is GC Notify, a text and email notification service that has sent over 40 million messages to people across Canada since launching in November 2019.

The proposed legislative amendments would do two things principally. First, they would enable us through subsequent orders in council to offer these services to other jurisdictions in Canada. This would allow us, over time, to respond to strong demand by provinces and territories, and following the budget announcement, interest from municipalities so we could build on the testing we've done during the pandemic with a few of the provincial teams to help them in their COVID-19 responses. Other government organizations across Canada, such as Indigenous governing bodies, could be considered in the future pending appropriate co-development and consultation, and would be proposed, if so, through subsequent orders-in-council.

Second, the amendments would also clarify responsibilities related to the Privacy Act and the Access to Information Act. This pertains both to federal scenarios and those involving other jurisdictions. This would make it clear that departmental clients using our platform services would retain control of the data involved for the purposes of the acts. In particular, this clarifies responsibilities related to handling access to information or privacy requests received by those institutions. Thank you.

**The Chair:** Thank you.

**Lucas Cherkewski, analyste des politiques, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :** Merci, et bonjour, honorables sénateurs. Je m'appelle Lucas Cherkewski, et je représente le Service numérique canadien du Secrétariat du Conseil du Trésor. Je vais vous parler des modifications proposées à la section 14 de la loi. Je suis accompagné de mes collègues, John Millons et Leanne Labelle.

Le Service numérique canadien a pour mandat d'aider le gouvernement à améliorer la façon dont il conçoit et offre des services au public. Pour ce faire, nous élaborons et offrons des services de plateforme aux équipes gouvernementales. Ces services de plateforme sont des composantes numériques qui traitent des étapes courantes que les gens suivent lorsqu'ils interagissent avec le gouvernement, comme lorsqu'ils cherchent des renseignements, quand ils présentent une demande ou qu'ils font le suivi de cette demande, et cetera. Les équipes gouvernementales sont libres d'adopter ou non ces services. Nous en recouvrions les coûts lorsque l'utilisation dépasse certains seuils. Le service d'avis par messages textes et par courriels, qui est le plus avancé de ces services, a envoyé plus de 40 millions de messages à des personnes partout au Canada depuis son lancement en novembre 2019.

Les modifications législatives proposées auraient deux effets importants. Premièrement, elles nous permettraient, par l'entremise de décrets subséquents, d'offrir ces services à d'autres ordres de gouvernement au Canada. Nous pourrions donc, au fil du temps, répondre à la forte demande des provinces et des territoires et, à la suite de l'annonce du budget, aux besoins des municipalités. Cela nous permettrait de tirer parti des tests que nous avons effectués pendant la pandémie avec quelques équipes provinciales pour soutenir leur intervention à la COVID-19. Nous pourrions offrir ces services à d'autres organismes gouvernementaux partout au Canada, comme aux instances dirigeantes autochtones après les avoir adéquatement consultées et après avoir élaboré les services conjointement et, le cas échéant, dans le cadre de décrets subséquents.

Deuxièmement, ces modifications préciseraient les responsabilités liées à la Loi sur la protection des renseignements personnels et à la Loi sur l'accès à l'information. Elles s'appliqueraient autant au gouvernement fédéral qu'à d'autres ordres gouvernementaux. Elles indiquerait clairement que les clients ministériels qui utilisent nos services de plateforme conserveront le contrôle des données utilisées à des fins législatives. Elles préciseraient tout particulièrement les responsabilités liées au traitement des demandes d'accès à l'information ou de protection des renseignements personnels que reçoivent ces organismes. Merci.

**Le président :** Merci.

**Timothea Gibb, Director of Operations, Parliamentary Affairs, Privy Council Office:** Thank you, honourable senators. My name is Timothea Gibb, I'm a Director of Operations with Legislative and House Planning at the Privy Council Office, and I'm here today to speak on division 13, amendments to the Parliament of Canada Act. The proposed amendments to the Parliament of Canada Act and other acts support the government's commitment to making the Senate more independent and non-partisan.

As you would, of course, know, in 2016, the government established a non-partisan, merit-based appointment process and put in place an independent advisory board to review and recommend Senate appointments. Since adopting this process, 60 senators have been appointed and three non-partisan groups have formed. The amendments proposed would reflect the current reality in the Senate into law.

I will briefly highlight the four features of the amendments. First, the amendments would allow allowances to senators occupying leadership positions in parties and groups beyond only the government and opposition. Second, the amendments would provide for in the Emergencies Act that at least one senator from each group in receipt of a leadership allowance be represented on any parliamentary committee created under the act. Third, through these amendments, the leader or facilitator of all recognized groups or parties in the Senate would be able to make membership changes to the Senate Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and be consulted on appointments of officers and agents of Parliament. Finally, the amendments would add the titles Government Representative in the Senate, legislative deputy to the Government Representative in the Senate and government liaison in the Senate.

These amendments have received past parliamentary consideration. They were initially introduced and passed as Bill S-4 in the Senate in June 2021. The bill died on the Order Paper upon dissolution. To reconfirm Senate support for these amendments, the bill was again introduced in the Senate as Bill S-2 in November 2021, where it was passed and referred to the House of Commons. To reflect the required appropriation, the bill was then introduced in the house as Bill C-7 in December 2021. The text included in the Budget Implementation Act is the same text as has been considered previously. With that, I thank you for your time.

**The Chair:** Thank you.

**Kevin Wagdin, Director, Employment and Social Development Canada:** Thank you, honourable senators. I'm here to present a small, technical, no-cost amendment to the Old Age Security Act contained under part 24 of this division.

**Timothea Gibb, directrice des opérations, Affaires parlementaires, Bureau du Conseil privé :** Merci, honorables sénateurs. Je m'appelle Timothea Gibb, et je suis directrice des opérations des affaires législatives du Bureau du Conseil privé. Je suis ici pour parler de la section 13, Modifications de la Loi sur le Parlement du Canada. Les modifications proposées à la Loi sur le Parlement du Canada et à d'autres lois appuient la promesse qu'a faite le gouvernement de rendre le Sénat plus indépendant et non partisan.

Comme vous le savez bien sûr, en 2016, le gouvernement a établi un processus de nominations non partisan fondé sur le mérite et il a créé un comité consultatif indépendant chargé d'examiner et de recommander les nominations au Sénat. Depuis la mise en œuvre de ce processus, 60 sénateurs ont été nommés, et trois groupes non partisans ont été formés. Les modifications proposées ancreraient cette réalité du Sénat dans la loi.

Je vais brièvement souligner les quatre éléments de ces modifications. Premièrement, elles accorderaient des indemnités aux sénateurs qui occupent un poste de direction dans un parti et dans un groupe autre qu'un organisme du gouvernement et de l'opposition. Deuxièmement, les modifications prévoient que, lorsqu'on invoque la Loi sur les mesures d'urgence, au moins un sénateur de chaque groupe recevant une indemnité de poste de leader soit représenté au sein de tout comité parlementaire créé en vertu de cette loi. Troisièmement, grâce à ces modifications, le leader ou le facilitateur de tous les groupes ou partis reconnus au Sénat pourrait modifier la composition du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration et pourrait être consulté sur la nomination de hauts fonctionnaires et d'agents du Parlement. Enfin, ces modifications ajouteraient les titres de représentant du gouvernement au Sénat, d'adjoint législatif au représentant du gouvernement au Sénat et d'agent de liaison du gouvernement au Sénat.

Ces modifications ont déjà fait l'objet d'un examen parlementaire. Elles ont d'abord été présentées au Sénat et adoptées dans le projet de loi S-4 en juin 2021. Ce projet de loi est mort au Feuilleton lors de la dissolution. Pour reconfirmer que le Sénat appuie ces modifications, ce projet de loi a été présenté à nouveau au Sénat sous le numéro S-2 en novembre 2021, où il a été adopté et renvoyé à la Chambre des communes. Pour tenir compte des crédits requis, ce projet de loi a ensuite été présenté à la Chambre sous le titre de projet de loi C-7 en décembre 2021. Le texte de la Loi d'exécution du budget est le même que celui qui avait déjà été examiné. Sur ce, je vous remercie de votre temps.

**Le président :** Merci.

**Kevin Wagdin, directeur, Emploi et Développement social Canada :** Merci, honorables sénateurs. Je suis ici pour présenter une petite modification technique, qui n'entraînera pas de coûts supplémentaires, à la Loi sur la sécurité de la vieillesse et cela qui figure à la partie 24 de cette section.

As many may know, the budget implementation act of last year contained provisions that related to a 10% increase to the Old Age Security pension for seniors 75 and over. One of these provisions amended the definition of “income” in the OAS Act to exempt the one-time payment for older seniors from the calculation of income for GIS purposes. The language of this provision made specific reference to clause 276 of that BIA.

During the legislative process of the BIA, an earlier provision of the bill was struck down. This meant that the provisions of the bill were renumbered. However, the reference in the OAS Act was not adjusted to reflect this renumbering. By correcting the erroneous cross-reference now, it will ensure there will be no ambiguity surrounding the legal authority to exempt this payment from the GIS calculation in July 2022.

This was an issue that was raised by Bill C-12 in the Senate, and the Minister of Seniors and Accessibility is committed that the government will fix this error as soon as possible. I can assure the senators there will be no impacts on clients as a result of this erroneous cross-reference. IT systems and tax forms have already been developed to exempt the one-time payment for older seniors from the GIS calculation, and the exemption will be implemented as intended. Thank you.

**The Chair:** Thank you. Next will be Ms. Saajida Deen, to be followed by Ms. Anamika Mona Nandy.

**Steven Côté, Executive Director, Employment and Social Development Canada:** Excuse me, Mr. Chair. I'm here to speak to Division 25. Is it okay if I speak now before Saajida Deen?

**The Chair:** Please do.

**Mr. Côté:** Thank you.

From the beginning of the COVID-19 pandemic, the government has supported workers with emergency benefits like the Canada Emergency Response Benefit, known as CERB, and the Employment Insurance Emergency Response Benefit, both communicated as one as CERB, as well as the Canada Emergency Student Benefit. The CRA administered both the CERB and the student benefit, while Service Canada administered the Employment Insurance Emergency Response Benefit.

In the early days of the emergency benefits, some individuals erroneously applied for and received payments from multiple benefit programs during the same periods. These technical amendments are meant to clarify the legislation and allow the

Comme plusieurs d'entre vous le savent peut-être, la Loi d'exécution du budget de l'an dernier contenait des dispositions sur une augmentation de 10 % de la pension de la Sécurité de la vieillesse pour les personnes âgées de 75 ans et plus. L'une de ces dispositions a modifié la définition de « revenu » dans la Loi sur la sécurité de la vieillesse afin d'exclure ce paiement unique que reçoivent les aînés plus âgés du calcul de leur revenu aux fins du Supplément de revenu garanti. Le libellé de cette disposition faisait expressément référence à l'article 276 de la Loi d'exécution du budget.

Au cours du processus législatif de la Loi d'exécution du budget, une disposition antérieure du projet de loi a été invalidée. Les dispositions du projet de loi ont donc été renumérotées. Cependant, la mention dans la Loi sur la sécurité de la vieillesse n'a pas été modifiée en tenant compte de cette renumérotation. En corrigeant le renvoi erroné maintenant, il n'y aura aucune ambiguïté quant à l'autorisation légale d'exclure ce paiement du calcul du Supplément de revenu garanti en juillet 2022.

Cette question a été soulevée au cours de l'examen du projet de loi C-12 au Sénat, et le ministre des Services aux aînés et de l'Accessibilité s'est engagé à faire corriger cette erreur le plus tôt possible. Je peux assurer les sénateurs que ce renvoi erroné n'aura aucune incidence sur les clients. Les systèmes de TI et les formulaires d'impôt ont déjà été conçus pour exclure ce paiement unique versé aux aînés âgés du calcul de leur Supplément de revenu garanti, et cette exemption sera appliquée comme prévu. Merci.

**Le président :** Merci. Nous entendrons maintenant Mme Saajida Deen, qui sera suivie de Mme Anamika Mona Nandy.

**Steven Côté, directeur exécutif, Emploi et Développement social Canada :** Excusez-moi, monsieur le président. Je suis ici pour parler de la section 25. Puis-je le faire avant que Mme Saajida Deen prenne la parole?

**Le président :** Mais bien sûr.

**M. Côté :** Merci.

Depuis le début de la pandémie de la COVID-19, le gouvernement a soutenu les travailleurs en leur offrant des prestations d'urgence, comme la Prestation canadienne d'urgence et la Prestation d'urgence de l'assurance-emploi, désignées toutes deux par le sigle PCU, ainsi que la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants. L'ARC a administré la PCU et la prestation pour les étudiants, et Service Canada a administré la Prestation d'urgence de l'assurance-emploi.

Au début de l'application des prestations d'urgence, des personnes qui en avaient fait la demande ont reçu par erreur des paiements de plusieurs programmes de prestations au cours de périodes identiques. Ces modifications de forme visent à préciser

government to establish debts as emergency benefit payments — that's predominantly CERB — or as student benefits, aligning with the original intent of the program.

This amendment also proposes to allow for the calculation of overpayments on a weekly basis so that these individuals are only required to repay the weeks of the benefits that overlapped.

These proposed legislative changes would result in lower debts for these individuals than what would have otherwise been the case if these debts were established under the current provisions of the acts. Thank you very much.

**The Chair:** Ms. Deen, please go ahead.

**Saajida Deen, Director General, Employment and Social Development Canada:** Hello and good morning, senators. I'm here to present on Part 5, Division 26, changes to Part 2 of the Employment Insurance Act.

Part II of the Employment Insurance Act enables the provision of Employment Insurance-funded skills training and employment supports. Under the EI Act, Part II, the Government of Canada, working with provinces and territories, makes annual investments in programs and services for those seeking to prepare for, find and keep employment.

Building a modern EI system includes improving Canadians' access to the programs and services required to get them back to work. This division of the budget implementation act amends Part II of the Employment Insurance Act to achieve this by broadening client and program eligibility to enhance access and responsiveness to labour market conditions.

By helping Canadians prepare for, find and keep employment, the Government of Canada is making sure that employers and industries across the country have access to the skilled workforce Canada needs to fill labour shortages, and to drive inclusive and sustainable economic growth over the long term. Thank you.

**The Chair:** Ms. Nandy, the floor is yours, please.

**Anamika Mona Nandy, Acting Director General, Employment Insurance Policy, Employment and Social Development Canada:** Good morning, senators. I'm here to present on Division 27.

This division would amend Part I of the Employment Insurance Act to extend for one year until October 28, 2023, the current EI temporary measure related to seasonal claimants that

le libellé de la Loi et à permettre au gouvernement d'établir les dettes sous forme de paiements de prestations d'urgence — principalement de la PCU — ou de prestations aux étudiants, suivant l'intention initiale du programme en question.

Cette modification propose également que l'on calcule les paiements versés en trop sur une base hebdomadaire, de sorte que ces personnes ne soient tenues de rembourser que les semaines de prestations qui se chevauchent.

Les modifications législatives proposées auraient pour effet de réduire les dettes de ces personnes par rapport à ce qui aurait été le cas si ces dettes avaient été établies en vertu des dispositions actuelles de ces lois. Merci beaucoup.

**Le président :** Madame Deen, vous avez la parole.

**Saajida Deen, directrice générale, Emploi et Développement social Canada :** Bonjour, honorables sénateurs. Je suis ici pour vous parler de la section 26 de la partie 5, qui modifie la partie 2 de la Loi sur l'assurance-emploi.

La partie II de la Loi sur l'assurance-emploi autorise la formation axée sur les compétences et des soutiens à l'emploi financés par l'assurance-emploi. En vertu de la partie II de la Loi sur l'assurance-emploi, le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires, investit annuellement dans des programmes et des services à l'intention de ceux qui cherchent à se préparer à travailler, à trouver un emploi ou à conserver celui qu'ils ont.

La modernisation du système d'assurance-emploi comprend aussi l'amélioration de l'accès des Canadiens aux programmes et aux services qu'il leur faut pour retourner au travail. Cette section de la Loi d'exécution du budget modifie la partie II de la Loi sur l'assurance-emploi pour atteindre cet objectif en élargissant l'admissibilité des clients et des programmes afin d'améliorer leur accès au marché du travail ainsi que leur capacité de réagir à ses diverses conditions.

En aidant les Canadiens à se préparer au marché du travail, à trouver un emploi et à le conserver, le gouvernement du Canada prépare, pour les employeurs et les industries de partout au pays, la main-d'œuvre qualifiée dont notre pays a besoin pour combler sa pénurie de main-d'œuvre et pour favoriser une croissance économique inclusive et durable. Merci.

**Le président :** Madame Nandy, vous avez la parole.

**Anamika Mona Nandy, directrice générale par intérim, Politique de l'assurance-emploi, Emploi et Développement social Canada :** Bonjour, honorables sénateurs. Je suis ici pour vous parler de la section 27.

Cette section modifierait la partie I de la Loi sur l'assurance-emploi afin de prolonger d'un an, jusqu'au 28 octobre 2023, la mesure temporaire actuelle de l'assurance-emploi pour les

would otherwise expire on October 29, 2022. It would also clarify how the Budget 2021 temporary measure on monies and separation will come to an end in September of this year.

In particular, regarding the seasonal measure, the proposed amendments would extend the current temporary provision that provides up to five extra weeks of regular EI benefits for workers and seasonal industries. This would enable eligible workers employed in seasonal industries residing in the 13 targeted EI regions with highly seasonal economies to continue to access these five additional weeks of EI regular benefits in their off-season. This includes continuing supports for workers whose seasonal claiming pattern was disrupted by the timing of temporary COVID-19 measures.

With regard to the proposed amendments on the transitional clarification of the Budget 2021 measure, the proposed amendments in this legislation would clarify how the monies on separation measure that was previously announced will come to an end on September 24 of this year. Under this current temporary measure, monies paid on separation, such as severance pay or vacation pay — neither count as earnings for EI benefits purposes nor affect the timing of a claimant's receipt of EI benefits.

The transitional amendment would clarify that, as of September 25, 2022, these monies paid on separation will resume to be considered as earnings for EI benefit purposes and affect the timing of the claimant's receipt of benefits.

Unlike other temporary measures announced through Budget 2021, monies on separation can be reported to the Canada Employment Insurance Commission and be allocated at different times. Therefore, a transitional provision was necessary to specify the applicability of this Budget 2021 measure to an allocation start date.

Under the transitional provision, the date of the allocation of monies would determine which rule set would apply. If the allocation start date occurred before September 26, 2021, and September 24, 2022, the temporary rules introduced in Budget 2021 would apply.

Thank you.

**The Chair:** Thank you, Madam.

The next speaker, please go ahead.

prestashops saisonniers, mesure qui autrement expirerait le 29 octobre 2022. Elle préciserait également que la mesure temporaire du budget de 2021 sur l'attribution d'indemnités de départ et sur la cessation d'emploi prendra fin en septembre de cette année.

En particulier, dans le cas de la mesure saisonnière, les modifications proposées prolongeraient la disposition temporaire actuelle qui prévoit jusqu'à cinq semaines supplémentaires de prestations régulières d'assurance-emploi pour les travailleurs et les industries saisonnières. Cela permettrait aux personnes admissibles qui travaillent dans des industries saisonnières et qui résident dans les 13 régions ciblées par l'assurance-emploi parce que l'économie y est très saisonnière, de continuer d'avoir accès à ces cinq semaines supplémentaires de prestations régulières d'assurance-emploi pendant la saison morte. Cette disposition maintient aussi les mesures de soutien aux travailleurs dont le calendrier des demandes saisonnières a été perturbé par des mesures temporaires liées à la COVID-19.

Quant aux modifications proposées dans ce projet de loi pour préciser la mesure transitoire du budget de 2021, elles préciseraient que l'attribution d'indemnités de départ annoncée précédemment prendra fin le 24 septembre de cette année. En vertu de la mesure temporaire actuelle, les sommes versées au moment de la cessation d'emploi, comme l'indemnité de départ et l'indemnité de vacances, ne sont pas comptabilisées comme des gains aux fins des prestations d'assurance-emploi et n'ont aucune incidence sur le moment où un prestataire reçoit des prestations d'assurance-emploi.

La modification transitoire précisera que dès le 25 septembre 2022, on considérera de nouveau ces sommes versées au moment de la cessation d'emploi comme des gains aux fins des prestations d'assurance-emploi et qu'elles auront une incidence sur le moment où le prestataire recevra ses prestations.

Contrairement à d'autres mesures temporaires annoncées dans le budget de 2021, les indemnités de départ peuvent être déclarées à la Commission de l'assurance-emploi du Canada et attribuées à différents moments. Il a donc fallu insérer une disposition transitoire pour préciser que cette mesure du budget de 2021 s'applique à la date d'attribution de l'indemnité.

En vertu de la disposition transitoire, la date d'attribution de l'indemnité déterminerait l'ensemble de règles à appliquer. Les règles temporaires présentées dans le budget de 2021 s'appliqueraient avant le 26 septembre 2021 et avant le 24 septembre 2022.

Merci.

**Le président :** Merci, madame.

Le prochain intervenant a la parole.

**Lorraine Pelot, Director General, Employment and Social Development Canada:** Mr. Chair, I'm here with my colleague Kristen Underwood to give an overview of Division 28 of Part 5.

As part of the 2016-18 triennial review of the CPP, ministers of finance agreed to create the Post-Retirement Disability Benefit that came into force on January 1, 2019.

Current legislation contains language that allows for an interpretation different from the policy intent agreed to by ministers. The proposed technical changes would ensure that the calculation of eligibility is consistent for all individuals, whether they are applying for the CPP disability pension or the PRDB.

**Kristen Underwood, Director General, Employment and Social Development Canada:** Mr. Chair, I'll continue.

Further, the proposed changes will make modifications to the calculations of the child-rearing and disability drop-in formulas under the CPP enhancement. These changes will also ensure that these formulas are in line with the decisions made during the triennial review. Thank you.

**The Chair:** Mr. Wolfe, please.

**Douglas Wolfe, Senior Director, Employment and Social Development Canada:** Thank you very much, Mr. Chair. Good afternoon, senators.

Division 29 of Part 5 would amend the provisions of Bill C-3, An Act to amend the Criminal Code and the Canada Labour Code, to provide up to 10 days of medical leave of absence with pay in a calendar year to employees in the federally regulated private sector.

Specifically, the proposed amendments would, among other things, simplify the rate at which employees earn the days of medical leave of absence with pay; that is, after receiving their first three days of paid leave, employees will no longer need to wait an additional 60 days before earning subsequent days at a rate of [Technical difficulties] one day at the beginning of each month after completing [Technical difficulties].

Second, these amendments would standardize the conditions related to the requirement for a medical certificate. Employers will be permitted to request a medical certificate for leaves of absence that are five days or longer regardless of whether the leave is paid or unpaid.

Third, it will authorize the Governor-in-Council to make regulations in certain circumstances, including to modify certain provisions respecting medical leave of absence with pay.

**Lorraine Pelot, directrice générale, Emploi et Développement social Canada :** Monsieur le président, je suis ici avec ma collègue Kristen Underwood pour vous donner un aperçu de la section 28 de la partie 5.

Dans le cadre de l'examen triennal de 2016 à 2018 du Régime de pensions du Canada, le RPC, les ministres des Finances ont convenu de créer la prestation d'invalidité après-retraite, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La loi actuelle contient un libellé qui entraîne une interprétation différente de l'intention politique convenue par les ministres. Les modifications techniques proposées uniformiseraient le calcul de l'admissibilité pour tous les requérants, qu'ils présentent au RPC une demande de pension d'invalidité ou de prestation d'invalidité après-retraite.

**Kristen Underwood, directrice générale, Emploi et Développement social Canada :** Monsieur le président, je vais poursuivre.

Dans le cadre de la bonification du RPC, on propose également de modifier le calcul des formules d'exclusion pour le temps consacré à élever des enfants et pour l'invalidité. Ces modifications rendront ces formules conformes aux décisions prises pendant l'examen triennal. Merci.

**Le président :** Monsieur Wolfe, à vous la parole.

**Douglas Wolfe, directeur principal, Emploi et Développement social Canada :** Merci beaucoup, monsieur le président. Bonjour, honorables sénateurs.

La section 29 de la partie 5 modifierait les dispositions du projet de loi C-3, Loi modifiant le Code criminel et le Code canadien du travail, afin d'accorder aux employés du secteur privé sous réglementation fédérale jusqu'à 10 jours de congé de maladie payé par année civile.

Plus précisément, les modifications proposées simplifieraient, entre autres choses, la fréquence à laquelle les employés accumulent leurs jours de congé de maladie payé. Autrement dit, après avoir reçu leurs trois premiers jours de congé payé, les employés n'auront plus besoin d'attendre 60 jours avant d'accumuler les jours suivants à raison d'un [Difficultés techniques] jour au début de chaque mois après avoir terminé [Difficultés techniques].

Deuxièmement, ces modifications normaliseraient les conditions exigeant la présentation d'un certificat médical. Les employeurs pourront demander un certificat médical pour les congés de cinq jours ou plus, que ce congé soit payé ou non.

Troisièmement, elles autoriseront le gouverneur en conseil à fixer des règles dans certaines circonstances, notamment pour modifier certaines dispositions sur les congés de maladie payés.

Fourth, it will ensure that for the purposes of medical leaves of absence, an employee who changes employers due to the lease or transfer of a work undertaking or business or due to a contract being awarded through a re-tendering process is deemed to be continuously employed with one employer.

The amendments would also provide that the medical leave with pay provisions would come into force automatically on December 1, 2022, unless an order of the Governor-in-Council is made before that date. Thank you very much, senators.

**The Chair:** Thank you.

**Rouba Dabboussy, Director General, Benefits and Integrated Services Branch, Service Canada, Employment and Social Development Canada:** Good afternoon. I am Rouba Dabboussy, Director General for individual payments and services on demand with Service Canada, ESDC. I am also the lead for the board of appeal project detailed in Division 32 of Part 5.

In budget 2019, the government committed to making the recourse process for employment insurance and income security benefit programs easier to navigate and more responsive to the needs of Canadians. In August of that year, the government also announced significant improvements, including the creation of the Employment Insurance Boards of Appeal, or EIBOA. Those improvements reflect views of stakeholders, including labour and employer groups across the country, following consultations held at that time.

In 2017-18, the third-party review of the Social Security Tribunal of Canada, or SST, included a series of consultations with focus groups held across the country and to which EI commissioners and Employment and Social Development Canada officials participated. External EI stakeholders consulted during the review included representatives from labour groups, unions, business associations, users of the EI appeal process under the SST and appellant representatives. It should be noted that online consultations were also promoted on 14 government websites, and over 17,680 emails were sent to targeted audiences.

In total, 5,967 visits were recorded, and 905 responses were received. Of the 905 responses, 886 responses were related to the EI included in the analysis, representing 661 completed surveys and 225 written comments.

In the fall of 2018, the EI commissioners and their selected peer representatives convened an in-person working group to co-develop a preferred option for the renewal of the full EI recourse

Quatrièmement, elles garantiront qu'aux fins des congés de maladie, un employé qui change d'employeur à cause d'un changement de bail, du transfert d'un ouvrage ou d'une entreprise, ou encore de l'attribution d'un contrat dans le cadre d'un nouvel appel d'offres, cet employé soit considéré comme ayant un emploi continu auprès d'un seul employeur.

Ces modifications prévoient également que les dispositions relatives au congé de maladie payé entreront en vigueur automatiquement le 1<sup>er</sup> décembre 2022, à moins qu'un décret du gouverneur en conseil ne soit publié avant cette date. Merci beaucoup, honorables sénateurs.

**Le président :** Merci.

**Rouba Dabboussy, directrice générale, Direction générale des prestations et des services intégrés, Service Canada, Emploi et Développement social Canada :** Bonjour. Je m'appelle Rouba Dabboussy et je suis directrice générale des paiements individuels et des services sur demande à Service Canada, EDSC. Je suis également responsable du projet du Conseil d'appel décrit à la section 32 de la partie 5.

Dans le budget de 2019, le gouvernement s'est engagé à simplifier le processus de recours aux programmes d'assurance-emploi et de prestations de sécurité du revenu et à répondre plus rapidement aux besoins des Canadiens. En août de la même année, le gouvernement a également annoncé des améliorations importantes, y compris la création des Conseils d'appel en assurance-emploi. Ces améliorations découlent des commentaires d'intervenants, notamment de syndicats et de groupes d'employeurs de partout au pays, entendus pendant les consultations tenues à ce moment-là.

En 2017-2018, l'examen indépendant du Tribunal de la sécurité sociale du Canada, ou TSS, comprenait une série de consultations menées partout au pays par des groupes de discussion auxquels participaient les commissaires de l'assurance-emploi ainsi que des fonctionnaires d'Emploi et Développement social Canada. Au cours de cet examen, on a consulté des intervenants de l'extérieur, notamment des représentants de groupes syndicaux, de syndicats, d'associations de gens d'affaires, des utilisateurs du processus d'appel de l'assurance-emploi en vertu du TSS et des représentants des appellants. Soulignons que nous avons fait la promotion de consultations offertes en ligne dans 14 sites Web du gouvernement et que plus de 17 680 courriels ont été envoyés à des publics cibles.

Au total, nous avons enregistré 5 967 visites et reçu 905 réponses. Sur ces 905 réponses, 886 étaient liées à l'assurance-emploi incluse dans l'analyse, soit 661 sondages remplis en ligne et 225 commentaires écrits.

En automne 2018, les commissaires de l'assurance-emploi et les collègues qu'ils avaient choisis pour les représenter ont réuni un groupe de travail en présentiel pour élaborer la version

process. Following through with these commitments, various client-centred improvements to the recourse process have been put in place in 2020 and 2021. We are now looking to move forward with the last improvement measure, and that is to create the new EIBOA, or Employment Insurance Boards of Appeal, which requires a number of legislative changes. Legislative amendments are proposed to the Department of Employment and Social Development Act, or DESDA, and consequential amendments are proposed to related legislation, including the Federal Courts Act and the Employment Insurance Act.

Key proposed changes to the DESDA include the following: establishing the Employment Insurance Boards of Appeal to replace the Social Security Tribunal general division, EI section, for the first level of appeal for EI; defining board membership for the decision makers; and eliminating low-value legalistic provisions, including the requirement to apply for leave to appeal EI decisions to the appeal division.

With the creation of the new board, the intent is to return to a tripartite decision-making model inspired by the previous EI Board of Referees model. Each panel convened to hear first-level EI appeals will be made up of three members: a member selected from the pool of GIC appointments to act as the presiding member; a member selected from the pool of candidates appointed by the commission to act as the employer member; and a member selected from the pool of candidates appointed by the commission to act as the insured person or employee member.

The tripartite model will ensure that appeal decisions consider the views of the worker and employer communities they serve. It's expected that some members will be transferring from the Social Security Tribunal, Employment Insurance section, to the Employment Insurance Boards of Appeal, where they will conclude their terms. Regulations to be created will include the new procedures, and the changes will be made at a later date by orders in council. I'll pause.

**The Chair:** Thank you.

I would like to tell the senators that you will have a maximum of six minutes each for the first round, and a maximum of three minutes each for the second round. Therefore, please ask your questions directly to the witnesses. Witnesses, please respond concisely.

I would like to ask other witnesses that will take the floor to identify themselves and tell us which department they are from.

privilégiée du renouvellement du processus complet de recours à l'assurance-emploi. En 2020 et en 2021, pour donner suite à ces engagements, nous avons apporté au processus de recours diverses améliorations axées sur la clientèle. Nous voulons maintenant apporter une dernière amélioration, la création de Conseils d'appel en assurance-emploi. Cela nécessitera un certain nombre de modifications législatives. Nous proposons donc de modifier la Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social et d'apporter des modifications corrélatives à des lois connexes, dont la Loi sur les Cours fédérales et la Loi sur l'assurance-emploi.

Les principales modifications proposées à la Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social comprennent ce qui suit: l'établissement des Conseils d'appel en assurance-emploi pour remplacer la Division générale de l'assurance-emploi du Tribunal de la sécurité sociale, section de l'assurance-emploi, pour le premier palier d'appel en assurance-emploi; la définition de la composition de ces conseils pour les décideurs; enfin, l'élimination des dispositions légalistes de faible valeur, notamment l'obligation de demander l'autorisation d'interjeter appel des décisions en assurance-emploi auprès de la section d'appel.

En créant ces conseils, nous visons à revenir à un modèle de prise de décisions tripartite inspiré de l'ancien modèle du Conseil arbitral de l'assurance-emploi. Chaque comité convoqué pour entendre les appels de première instance en assurance-emploi sera composé de trois membres, soit un membre choisi dans le bassin des personnes nommées par le gouverneur en conseil pour présider l'audience, un membre choisi dans le bassin des candidats nommés par la Commission pour représenter l'employeur et un membre choisi dans le bassin des candidats nommés par la Commission pour représenter l'assuré ou l'employé.

Grâce à ce modèle tripartite, les décisions d'appel tiendront compte des points de vue des travailleurs et de leurs employeurs. On s'attend à ce que certains membres soient transférés de la section de l'assurance-emploi du Tribunal de la sécurité sociale aux Conseils d'appel en assurance-emploi, où ils termineront leur mandat. Les règlements qu'il faudra créer comprendront les nouvelles procédures, et les modifications seront apportées à une date ultérieure par décret. Je vais m'arrêter ici.

**Le président :** Merci.

J'aimerais dire aux sénateurs que vous disposerez d'un maximum de six minutes pour le premier tour et d'un maximum de trois minutes pour le deuxième tour. Par conséquent, veuillez poser vos questions directement aux témoins. Je demanderais aux témoins de répondre brièvement.

J'aimerais demander aux autres témoins qui prendront la parole de s'identifier et de nous dire de quel ministère ils viennent.

**Senator Marshall:** My question is for Mr. Wu. It's on Division 7 on the debt management reports. I just want to make sure that I understand the intent of these amendments.

Right now, there are three debt management reports released publicly. One is the annual report that we get 30 days after the public accounts, and then we get the tri-annual report under the Borrowing Authority Act, which we get once every three years. Then we also get the Extraordinary Borrowing Reports, which have to be tabled within the first 30 days when the House resumes sitting, regarding the extraordinary borrowing. So is my understanding correct, Mr. Wu?

**Mr. Wu:** Thank you very much, senator, for your question. Those three are indeed related to the debt program. There is another one I would highlight, which is the Debt Management Strategy. This Debt Management Strategy is a forward-looking report that has to be tabled within the first 30 sitting days after the beginning of a fiscal year. So there are actually four reports.

**Senator Marshall:** Is that the same as the Debt Management Strategy that is in the budget?

**Mr. Wu:** Yes, that's right. We use the budget to table that report.

**Senator Marshall:** I just wanted to make the point that we get the tri-annual report once every three years. I remember that when that legislation went in, I questioned why every three years. Why not annually?

We waited 11 months for the annual report for 2020-21. We didn't receive the report for 2020-21 until March of 2022. We waited 11 months. So, you know, we're waiting a long time for the reports. But the Extraordinary Borrowing Report — we get those on a more timely basis.

The concern I have is with regard to the focus on accountability and the timeliness. Once these amendments are enacted, won't the Extraordinary Borrowing Report no longer be reported separately on a timely basis within the 30-day period but rather within the debt management report that we have to wait almost a year for?

**Mr. Wu:** Thank you again for the question. I think there are a couple of parts to the question. I'll try to cover everything. If I miss anything, please let me know.

The Extraordinary Borrowing Report needs to be tabled within 30 sitting days after the order-in-council related to that extraordinary borrowing.

**Senator Marshall:** Very timely, yes. Thank you.

**La sénatrice Marshall :** Ma question s'adresse à M. Wu. Il s'agit de la section 7 sur les rapports de gestion des emprunts. Je veux simplement m'assurer de bien comprendre l'intention de ces modifications.

À l'heure actuelle, trois rapports sur la gestion des emprunts sont rendus publics. Il y a d'abord le rapport annuel que nous recevons 30 jours après les comptes publics, puis le rapport triennal que nous recevons en vertu de la Loi autorisant certains emprunts, une fois tous les trois ans. Il y a aussi les rapports sur les emprunts extraordinaires, qui doivent être déposés dans un délai de 30 jours lorsque la Chambre reprend ses travaux sur les emprunts extraordinaires. Ai-je bien compris, monsieur Wu?

**M. Wu :** Merci beaucoup, sénatrice, pour cette question. Ces trois éléments sont effectivement liés au programme de la dette. Je voudrais en souligner un autre, la Stratégie de gestion de la dette. Cette stratégie de gestion de la dette est un rapport prospectif qui doit être déposé dans les 30 premiers jours des travaux de la Chambre suivant le début d'un exercice financier. Il y a donc en fait quatre rapports.

**La sénatrice Marshall :** Est-ce la même chose que la Stratégie de gestion de la dette qui figure dans le budget?

**M. Wu :** Oui, c'est exact. Nous utilisons le budget pour déposer ce rapport.

**La sénatrice Marshall :** Je voulais simplement souligner que nous recevons le rapport triennal tous les trois ans. Je me souviens que lorsque cette loi a été adoptée, j'ai demandé pourquoi tous les trois ans. Pourquoi pas annuellement?

Nous avons attendu 11 mois pour le rapport annuel de 2020-2021. Nous n'avons pas reçu le rapport pour 2020-2021 avant mars 2022. Nous avons attendu 11 mois. Vous savez, nous attendons les rapports pendant longtemps. Toutefois, nous recevons les rapports sur les emprunts extraordinaires plus rapidement.

Ce qui me préoccupe, c'est l'accent mis sur la reddition de comptes et le respect des délais. Une fois que ces modifications auront été adoptées, le rapport sur les emprunts extraordinaires ne sera-t-il plus présenté séparément et en temps opportun dans un délai de 30 jours, mais plutôt dans le rapport sur la gestion de la dette, que nous ne recevons qu'au bout d'un an?

**M. Wu :** Je vous remercie encore une fois pour cette question. J'y perçois deux ou trois volets. Je vais essayer de répondre à tout cela. Si quelque chose m'échappe, veuillez me le faire savoir.

Le rapport sur les emprunts extraordinaires doit être déposé dans les 30 jours de séance suivant le décret relatif à ces emprunts extraordinaires.

**La sénatrice Marshall :** C'est un délai tout à fait opportun, oui. Merci.

**Mr. Wu:** It's very timely. We have always met that requirement, of course. The government has always met that requirement. I think the debt management report you're referring to needs to be tabled within 30 sitting days after the public accounts are tabled. Again, the government has always met that requirement.

I believe the issue you're referring to is that the public accounts may have been tabled later than usual this year, and as a result, the legislative requirement for the debt management report was also a little bit later this year. Again, I believe the government met those requirements.

These amendments will not change these two requirements that I spoke of. What will happen is that the nature of the debt, how the debt is treated, will change from what is considered extraordinary borrowing to regular borrowing.

**Senator Marshall:** Regular borrowing. You go ahead. I'm interested in what you have to say.

**Mr. Wu:** The government thinks the borrowings will be reported appropriately but under the regular reporting process.

**Senator Marshall:** Okay. When you include the extraordinary borrowings in this annual report, are they going to be identified separately, or are they going to be merged in with all the other borrowings?

**Mr. Wu:** When they are considered extraordinary borrowings, they are reported separately. That's the case, but when they are considered to be now part of regular borrowings, then the report is part of the total of the regular borrowings.

**Senator Marshall:** When the borrowing limit was first established it was \$1.1 billion, so is all debt included in that \$1.1 billion? Is there some debt outside that \$1.1 billion?

**Mr. Wu:** Yes, thank you again for the question. Regular borrowings are all calculated as part of or against, in this case, the \$1.1 trillion that you're referring to. If it is extraordinary borrowings, it is still calculated and reported on as you kindly indicated, but it is not held up against this \$1.1 trillion limit.

**Senator Marshall:** It's not?

**Mr. Wu:** I can give you a quick example.

**Senator Marshall:** I understand. How much debt is not included in that \$1.1 trillion? Probably what I should be asking is: How much debt is not included in the \$1.8 trillion, the new limit?

**M. Wu :** Effectivement. Nous respectons évidemment cette exigence en tout temps. Le gouvernement l'a toujours respectée. Je crois que le rapport sur la gestion de la dette doit être déposé dans les 30 jours de séance suivant le dépôt des comptes publics. Je le répète, le gouvernement a toujours respecté cette exigence.

Je crois que le problème auquel vous faites allusion est que les comptes publics ont peut-être été déposés plus tard que d'habitude cette année et que, par conséquent, l'échéance prévue pour le dépôt du rapport sur la gestion de la dette a également été retardée. Mais je pense que le gouvernement a respecté ces exigences.

Ces amendements ne changeront rien aux deux exigences dont j'ai parlé. Ce qui va se passer, c'est que, dans l'examen et le traitement de la dette, ce qui serait considéré comme emprunt extraordinaire le sera comme emprunt ordinaire.

**La sénatrice Marshall :** Comme emprunt ordinaire. Je vous écoute. Cela m'intéresse.

**M. Wu :** Selon le gouvernement, les emprunts seront déclarés comme il convient, mais dans le cadre du processus ordinaire de reddition des comptes.

**La sénatrice Marshall :** D'accord. Les emprunts extraordinaire qui seront déclarés dans ce rapport annuel seront-ils identifiés séparément ou seront-ils fusionnés avec tous les autres emprunts?

**M. Wu :** S'ils sont considérés comme des emprunts extraordinaire, ils sont déclarés séparément. C'est le cas, mais, si on considère qu'ils font maintenant partie des emprunts ordinaires, le rapport rend compte du total des emprunts ordinaires.

**La sénatrice Marshall :** La toute première fois, la limite d'emprunt a été établie à 1,1 milliard de dollars. Est-ce que toute la dette est comprise dans ce chiffre? Y a-t-il de la dette en dehors de ce 1,1 milliard de dollars?

**M. Wu :** Oui, merci de la question. Les emprunts ordinaires sont tous calculés dans le cadre ou en fonction du 1,1 billion de dollars dont vous parlez. Les emprunts extraordinaire sont tout de même calculés et déclarés, comme vous l'avez indiqué, mais ils ne le sont pas en fonction de la limite du 1,1 billion de dollars.

**La sénatrice Marshall :** Non?

**M. Wu :** Je peux vous donner un bref exemple.

**La sénatrice Marshall :** Je vois. Quel est le montant de dette qui ne fait pas partie du 1,1 billion de dollars? En fait, je devrais probablement vous demander quel est le montant de dette qui n'est pas inclus dans le 1,8 billion de dollars, le nouveau seuil?

**Mr. Wu:** Thank you for the question. Indeed, it is \$1.8 trillion now. The first round of extraordinary borrowings has been converted into regular borrowings. That is included in our calculation. The calculation is against the \$1.8 trillion. The only amount outside of this treated as extraordinary borrowing still is the \$8.2 billion we're referring to, which the government is trying to include now as part of the regular borrowings.

**Senator Marshall:** You're going to bring that in.

My last question to you is: I'm always interested in knowing — because the government's borrowing a lot of money — how close are they to their \$1.8 trillion limit? I have to wait three years to find out. I have asked the Library of Parliament and the Parliamentary Budget Officer, and I've been told that is not publicly available.

Before Christmas, I actually tried to calculate it myself, but it meant not only going to Finance Canada's records but also going through annual and quarterly reports of these Crown corporations to try to dig out the debt and calculate it myself.

Where is it disclosed? Do we have to wait three years, or is it somewhere I don't know about?

**Mr. Wu:** Thank you for the questions. I believe the government does disclose this number. The public accounts disclose the relevant borrowing authorities the government uses to borrow, and where the positions are in terms of the numbers. For the recent public accounts, for example, there should be a borrowing authority number there. The upcoming public accounts should be released soon, I believe. The borrowing authority numbers will relate to the end of March 2022. There is no public number yet, but we have an estimate that I can share. The current estimate, as of March 31, 2022, is roughly \$1.6 trillion.

**Senator Marshall:** That's \$1.6 trillion. For people who are interested, that information is not available and it should be. Thank you very much. It was a wealth of information.

[Translation]

**Senator Gignac:** My questions have to do with Part 5, Division 12, which deals with the prohibition on the purchase of property by non-residents. I applaud what the legislation is trying to do, which is clearly to address real estate speculation. Bill C-8 sought to do the same thing by imposing a 1% tax on vacant properties owned by non-residents.

Here's my question. Of all the real estate transactions in Canada, do you know what percentage non-residents account

**M. Wu :** Je vous remercie de la question. C'est effectivement 1,8 billion de dollars maintenant. La première série d'emprunts extraordinaires a été convertie en emprunts ordinaires. C'est inclus dans notre calcul. Ce calcul est fonction du seuil de 1,8 billion de dollars. Le seul montant non compté d'emprunt extraordinaire est encore les 8,2 milliards de dollars dont nous parlons et que le gouvernement tente d'inclure dans les emprunts ordinaires.

**La sénatrice Marshall :** Vous allez l'inclure.

Ma dernière question est la suivante : j'aime toujours savoir — parce que le gouvernement emprunte beaucoup d'argent — dans quelle mesure il se rapproche du seuil de 1,8 billion de dollars? Je dois attendre trois ans pour le savoir. J'ai posé la question à la Bibliothèque du Parlement et au directeur parlementaire du budget, et on m'a dit que ce n'était pas du domaine public.

Avant Noël, j'ai essayé de faire le calcul moi-même, mais il aurait fallu non seulement consulter les dossiers de Finances Canada, mais aussi passer en revue les rapports annuels et trimestriels des sociétés d'État pour essayer d'en extraire la dette et de la calculer moi-même.

Où cette information se trouve-t-elle? Devons-nous vraiment attendre trois ans ou est-ce quelque part dont je n'ai pas idée?

**M. Wu :** Je vous remercie de vos questions. Je crois que le gouvernement divulgue effectivement ce chiffre. Les comptes publics divulguent les autorisations que le gouvernement utilise pour emprunter et leurs niveaux en chiffres. On devrait, par exemple, pouvoir trouver un numéro d'autorisation d'emprunt dans les comptes publics récents. Je crois que les prochains comptes publics seront publiés sous peu. Les numéros d'autorisation d'emprunt seront applicables au terme de mars 2022. Il n'y a pas encore de chiffre officiel, mais je peux vous donner une estimation. Au 31 mars 2022, elle est d'environ 1,6 billion de dollars.

**La sénatrice Marshall :** C'est donc 1,6 billion de dollars. Pour ceux que cela intéresse, cette information n'est pas disponible alors qu'elle devrait l'être. Merci beaucoup. C'était très instructif.

[Français]

**Le sénateur Gignac :** Mes questions vont porter sur la section 12 de la partie 5, qui traite de l'interdiction d'achat d'immeubles par les non-résidents. En fait, on salue l'objectif et on comprend bien qu'il vise à lutter contre la spéculation immobilière. On a vu la même chose dans le projet de loi C-8 qui comprend une taxe de 1 % sur les logements inoccupés par les non-résidents.

Ma question est la suivante : avez-vous une idée de la proportion, sur le pourcentage de toutes les transactions

for? In cities such as Toronto, Montreal and Vancouver, the proportion of non-resident real estate transactions can be very high.

I'm not sure who's available to answer my question, perhaps the finance officials.

**Mr. Sample:** Thank you for your question.

We don't have an exact estimate, but the Bank of Canada and the Canada Mortgage and Housing Corporation have done assessments in the past. This policy is one in a suite of policies aimed at making affordable housing available to Canadians.

[*English*]

This is one measure that is a packaged within a number of measures put in place in Budget 2022 by the government to contribute to better affordable housing outcomes for Canadians, such as a number of housing supply measures and a number of demands for support measures, like the First-Time Home Buyer Incentive. This is one measure in a package that aims to curb foreign demand and to offer more housing to Canadians as a result.

As I was mentioning, the Canada Mortgage and Housing Corporation, or CMHC, has done some reviews of this in the past. They have done some reporting, but there are not a lot of tangible statistics in this area.

**Senator Gignac:** Thank you. In the context of Bank of Canada already being in the mood to increase interest rates — and I read it could be significant increase — we have Desjardins Group who has already called for home prices to decline by 15%. Here is my question: Why two years? Why is not one year to be renewable or something like that? Is it a risk of [Technical difficulties] at the end of the day? If you combine everything together, the interest rate increase and an inability for foreigners to buy anything, will it be better if home prices decline suddenly by 20%? Why two years? What is the rationale?

**Mr. Sample:** The government is proposing two years as a measured approach. As you have seen on a number of measures that the government has brought into place over the last decade with respect to mortgage rules and other types of policies that are aimed at curbing demand and supporting a healthy and safe housing market, as well as a sustainable debt market for Canadians, this is a gradual approach that the government is taking. Certainly, yes, the ban would end two years after being brought into force, and it would be under the prerogative of the government and Parliament to look at whether new measures are required at the end of that time.

immobilières au Canada, qui est imputable aux non-résidents? Dans certaines villes, la part des transactions immobilières effectuées par des non-résidents peut être très importante, notamment à Toronto, Montréal et Vancouver.

Je ne sais pas qui est disponible pour répondre à ma question, peut-être les représentants du ministère des Finances?

**M. Sample :** Merci de la question.

On n'a pas d'estimation précise, mais la Banque du Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement ont fait des analyses par le passé. Il s'agit d'une politique parmi un ensemble de politiques qui avait pour but de fournir des logements abordables pour les Canadiens.

[*Traduction*]

C'est une mesure parmi d'autres dans le budget de 2022, que le gouvernement a prises pour obtenir de meilleurs résultats en matière de logement abordable pour les Canadiens, par exemple sous la forme d'offres de logements et d'un certain nombre de mesures de soutien, comme l'Incitatif à l'achat d'une première propriété. Cette mesure fait partie d'un ensemble qui vise à freiner la demande étrangère et à offrir davantage de logements aux Canadiens.

Comme je l'ai dit, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la SCHL, a déjà examiné la question. Elle en a rendu compte, mais il n'y a pas beaucoup de statistiques concrètes dans ce domaine.

**Le sénateur Gignac :** Merci. Comme la Banque du Canada est déjà prête à augmenter les taux d'intérêt — et j'ai lu qu'il pourrait s'agir d'une augmentation importante —, le Mouvement Desjardins a déjà demandé que le prix des maisons diminue de 15 %. Voici ma question : pourquoi deux ans? Pourquoi pas un an renouvelable ou quelque chose du genre? Y a-t-il un risque que...[Difficultés techniques]... au bout du compte? Compte tenu de l'augmentation des taux d'intérêt et de l'interdiction faite aux étrangers d'acheter quoi que ce soit, est-ce que la situation sera meilleure si les prix des maisons baissent soudainement de 20 %? Pourquoi deux ans? Pourriez-vous expliquer?

**Mr. Sample :** Le gouvernement propose une approche mesurée sur deux ans. C'est une approche graduelle, comme le gouvernement l'a fait à l'égard d'un certain nombre de mesures adoptées au cours de la dernière décennie au sujet des règles hypothécaires et d'autres types de politiques visant à réduire la demande et à soutenir un marché du logement dynamique et stable et un marché de la dette durable pour les Canadiens. Effectivement, l'interdiction prendrait fin deux ans après son entrée en vigueur, et il appartiendrait au gouvernement et au Parlement d'examiner si de nouvelles mesures seraient alors nécessaires.

**Senator Gignac:** Okay. You exclude some people, for example, refugees and temporary workers. Foreign students, I think, will be able to buy as well. Regarding foreign students, will they have to wait to have a permanent residence or citizenship?

I know that in Montréal, Toronto and Vancouver, housing for university is important to foreign students. For students who arrive in Canada and go to university, their parents often decide to buy a condo, because the vacancy rate is so low they are unable, in a way, to have any home. It is a risky, unintended consequence for universities, because many thousands of foreign students want to come to study in Canada. Rather than renting, they buy because they will be here for four years. Will this group be able to buy or will they be excluded from buying?

**Mr. Sample:** Thank you for the question. You'll see in the legislation that it does not set out this specific parameter at this time. The legislation provides Governor-in-Council regulation-making authorities by the responsible minister to bring forward more elaboration of these types of questions that you're raising. These types of issues are under consideration and analysis by the Department of Finance at this point and will be brought through, afforded by statutory later, by the government.

Referring to what you mentioned around students, the budget did have a reference to their intent around students.

**Senator Gignac:** Since time has expired, just send a written memo on this one, chair. Thank you for your answer.

**The Chair:** Mr. Sample, we agree that you will follow up with a written answer?

**Mr. Sample:** Yes. I wish to add that the budget did flag that the government's intention to propose restrictions will prohibit foreign commercial enterprises and people who are not Canadian citizens or permanent residents from acquiring non-recreational residential property in Canada for a period of two years. Refugees and people who have been authorized to come to Canada under emergency travel, namely, fleeing international crises, would be exempt. International students on the path to permanent residency would also be exempt in certain circumstances. The "certain circumstances" are being further analyzed by the department and will be proposed to the government at a later date.

**The Chair:** Senator Gignac, is that sufficient?

**Senator Gignac:** Yes; thank you.

**Le sénateur Gignac :** D'accord. Vous excluez certaines personnes, par exemple les réfugiés et les travailleurs temporaires. Je pense que les étudiants étrangers pourront aussi acheter. Ces étudiants devront-ils attendre d'avoir obtenu la résidence permanente ou la citoyenneté?

Je sais qu'à Montréal, à Toronto et à Vancouver, le logement universitaire est important pour les étudiants étrangers. Pour ceux qui arrivent au Canada et qui vont à l'université, les parents décident souvent d'acheter un condo, parce que le taux d'inoccupation est si bas qu'ils ne peuvent pas vraiment trouver de logement. C'est une conséquence dangereuse et imprévue pour les universités, puisque des milliers d'étudiants étrangers veulent venir étudier au Canada. Ils achètent au lieu de louer parce qu'ils seront ici pendant quatre ans. Ce groupe pourra-t-il acheter ou sera-t-il exclu?

**M. Sample :** Je vous remercie de la question. Vous verrez que le projet de loi ne précise pas ce paramètre pour le moment. Il confère au gouverneur en conseil le pouvoir de prendre des règlements pour que le ministre responsable puisse régler le genre de questions que vous soulevez. Le ministère des Finances est en train d'examiner et d'analyser ces questions, et le gouvernement le fera plus tard, comme le prévoit la loi.

Au sujet des étudiants, le budget signale l'intention du gouvernement à cet égard.

**Le sénateur Gignac :** Comme le temps est écoulé, veuillez simplement nous envoyer une note par écrit à ce sujet. Merci de votre réponse.

**Le président :** Monsieur Sample, nous sommes d'accord pour que vous répondiez par écrit?

**M. Sample :** Oui. Je tiens à ajouter que le budget signale que le gouvernement a l'intention de proposer des restrictions visant à interdire aux entreprises commerciales étrangères et aux personnes qui ne sont pas des citoyens canadiens ou des résidents permanents d'acquérir des propriétés résidentielles non récréatives au Canada pour une période de deux ans. Les réfugiés et les personnes qui ont été autorisées à venir au Canada dans le cadre de voyages d'urgence, notamment pour fuir une crise internationale, seraient exemptés. Les étudiants étrangers en voie d'obtenir la résidence permanente seraient également exemptés dans certaines circonstances. Ces « circonstances » font actuellement l'objet d'une analyse plus approfondie par le ministère et seront proposées au gouvernement à une date ultérieure.

**Le président :** Sénateur Gignac, est-ce que cela vous suffit?

**Le sénateur Gignac :** Oui, je vous remercie.

**Senator Richards:** Thank you to the many witnesses. I have another committee, so I'm going to ask a quick question. This is for either Mr. Countryman or Mr. Wu, I'm not sure whom. It's a general question, but an important one.

Bill Morneau, the former finance minister, gave a rather scathing overview of our federal government in the last few days. He said the relationship between provinces and the federal government inhibits and stifles economic growth. He said we needed to depoliticize important public policy decisions. I gather he is talking about Alberta and Ottawa, although it could be other provinces as well. He says that we need a national body that focuses attention and forces discussion on a need for economic growth. He also said he is afraid that our tax and spend policies are going to lead us into greater inflation and greater economic difficulties.

I would like Mr. Countryman, who is a financial expert, to comment on that if he could, please.

**Mr. Countryman:** Thank you for the question, senator. I don't have much comment on the former minister's remarks. I'm here today to speak to what is in Bill C-19. Obviously, Mr. Morneau is speaking much more on a political sphere and at a broader level.

In terms of how the federal government recommends the works of provinces and territories, in many cases there is a lot of cooperation and work. The federal government transfers over \$80 billion annually to provinces and territories to support them in various endeavours to equalization, the Canada Health Transfer and the Canada Social Transfer. In that sense, strong relationships between provinces and territories and the federal government have been ongoing for some time.

**Senator Richards:** Of course, there has been. By "transfer payments," he was talking about economic growth. He said the trouble with the policies is that there is a kind of poisonous relationship at times between the provincial and federal governments. Do you notice that in your capacity of dealing with that on a professional level?

**Mr. Countryman:** In my work with my provincial and territorial colleagues, we have an excellent working relationship.

**Senator Richards:** I have to yield the rest of my time, Senator Mockler. Thank you very much.

**Senator Duncan:** I would like to express my thanks to all the witnesses that have come before us today.

My questions concern Division 25, the COVID-19 benefits adjustments. There are several of them, proposed sections 385, 386 and 387. I believe my questions will be directed to Mr. Côté, but possibly Ms. Dabboussy, as well.

**Le sénateur Richards :** Merci aux nombreux témoins ici présents. J'ai une autre réunion et je vais donc poser une brève question. Elle s'adresse à M. Countryman ou à M. Wu, je ne sais pas. C'est une question générale, mais importante.

Bill Morneau, l'ancien ministre des Finances, a fait un portrait plutôt cinglant de notre gouvernement fédéral dans les derniers jours. D'après lui, les relations entre les provinces et le gouvernement fédéral freinent et étouffent la croissance économique. Il estime que nous devrions dépolitisier d'importantes décisions stratégiques. Je suppose qu'il parle des relations entre l'Alberta et Ottawa, mais il pourrait aussi bien s'agir d'autres provinces. Nous aurions, selon lui, besoin d'un organisme national de promotion et d'analyse de la croissance économique. Il craint par ailleurs que nos politiques fiscales et de dépenses nous plongent dans une inflation plus forte et dans de plus grandes difficultés économiques.

J'aimerais que M. Countryman, qui est un expert financier, nous dise ce qu'il en pense.

**M. Countryman :** Je vous remercie de la question, monsieur le sénateur. Je n'ai pas grand-chose à dire au sujet des propos de l'ancien ministre. Je suis ici aujourd'hui pour parler du contenu du projet de loi C-19. Évidemment, M. Morneau s'exprime surtout du point de vue politique et à un niveau plus général.

Quant à la façon dont le gouvernement fédéral recommande les travaux des provinces et des territoires, dans bien des cas, il y a beaucoup de coopération et de travail. Il transfère plus de 80 milliards de dollars par an aux provinces et aux territoires pour les aider à réaliser diverses initiatives liées à la péréquation, au transfert canadien en matière de santé et au transfert canadien en matière de programmes sociaux. À cet égard, il existe de solides relations entre les provinces et territoires et le gouvernement fédéral depuis un certain temps.

**Le sénateur Richards :** Bien sûr que oui. Par « paiements de transfert », il entendait croissance économique. Selon lui, les politiques empoisonnent parfois les relations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Est-ce quelque chose que vous remarquez dans vos activités professionnelles à cet égard?

**M. Countryman :** Nos relations de travail avec les collègues des provinces et des territoires sont excellentes.

**Le sénateur Richards :** Je dois céder le reste de mon temps, sénateur Mockler. Merci beaucoup.

**La sénatrice Duncan :** J'aimerais remercier tous les témoins qui sont venus nous voir aujourd'hui.

Mes questions portent sur la section 25, ajustements de prestations — COVID-19. Il y en a plusieurs, aux articles 385, 386 et 387. Je crois que mes questions s'adressent à M. Côté, mais peut-être aussi à Mme Dabboussy.

If you're not caught up in this process of applying for one of these benefits, it's a rather difficult to follow in terms of the legislation, although I listened carefully to Mr. Côté's explanation. I have a very straight forward question. How many Canadians are affected by these changes in these various clauses, 385 to 387? How many of them must repay an overpayment?

**Mr. Côté:** Thank you for the question. Right now, I only have an estimate of the number of people that have been affected by having received more than one benefit. Right now, the estimate is approximately 700,000.

**Senator Duncan:** Thank you for that. Are you aware of how many of these Canadians have made requests for reconsideration of Employment Insurance decisions with the Employment Insurance Commission? This is specifically dealing with clause 387, I believe.

**Mr. Côté:** I don't have that number, but I just want to clarify the process. For emergency benefits, the process for appeals is different than what it would be for Employment Insurance. Your question pertains to reconsiderations with respect to Employment Insurance, is that correct?

**Senator Duncan:** That is correct. Although, there are some claimants who have received payments under one program without necessarily applying under that program. It seems that there are some situations where individuals may have applied under EI but received another benefit in their bank account and are now being tasked with repayment. They are appealing to EI.

**Mr. Côté:** Thanks for the clarification. The proposed legislation will establish these overpayments that are overlapping as emergency benefit payments. These reconsiderations will not be followed through the process normally undertaken for EI. They have to move forward with an appeal process through the Canada Revenue Agency.

**Senator Duncan:** Could you clarify that please, Mr. Côté? Individuals who have received benefits — forgive the colloquial reference but it's a bit of an alphabet soup of benefits in that there is CERB, EI and the Canada Emergency Student Benefit Act. People have applied because they are short of money, or they have gone back to work, or they lost their job. They may have been semi-retired and working for a short period of time, applied for EI but received a CERB benefit and went through this appeal process.

What I'm hearing you saying is that they might end up under the Canada Revenue Agency appeal process or under an EI appeal process. How is the ordinary Canadian to make sense of this?

Si on n'est pas contraint de demander l'une de ces prestations, il est assez difficile de suivre la loi, même si j'ai écouté attentivement l'explication de M. Côté. J'ai une question très simple. Combien de Canadiens sont-ils touchés par les modifications proposées aux articles 385 à 387? Combien d'entre eux devront-ils rembourser un paiement en trop?

**M. Côté :** Je vous remercie de la question. À l'heure actuelle, je n'ai qu'une estimation du nombre de personnes qui ont reçu plus d'une prestation. Il y en aurait environ 700 000.

**La sénatrice Duncan :** Merci. Savez-vous combien de ces Canadiens ont demandé à la Commission de l'assurance-emploi de réexaminer des décisions relatives à l'assurance-emploi? Je crois qu'il s'agit plus précisément de l'article 387.

**M. Côté :** Je n'ai pas de chiffre à ce sujet, mais je veux simplement clarifier le processus. Pour les prestations d'urgence, le processus d'appel est différent de ce qu'il serait pour l'assurance-emploi. Votre question porte sur les révisions concernant l'assurance-emploi, n'est-ce pas?

**La sénatrice Duncan :** En effet. Mais certains prestataires ont reçu des paiements dans le cadre d'un programme alors qu'ils n'avaient pas fait de demande dans le cadre de ce programme. Il semble que certaines personnes aient présenté une demande d'assurance-emploi, mais qu'elles aient reçu un autre type de prestation dans leur compte bancaire et qu'elles doivent maintenant la rembourser. Elles font appel à l'assurance-emploi.

**M. Côté :** Merci pour cette précision. Le projet de loi établira les paiements en trop qui représentent les chevauchements de prestations d'urgence. Ces révisions ne seront pas effectuées dans le cadre du processus normal de l'assurance-emploi. Elles doivent passer par un processus d'appel par l'entremise de l'Agence du revenu du Canada.

**La sénatrice Duncan :** Pourriez-vous clarifier cela, monsieur Côté? Les gens qui ont reçu des prestations — pardonnez la référence familiale, mais c'est un peu comme une soupe alphabet puisqu'il y a la PCU, l'assurance-emploi et la Loi sur la prestation canadienne d'urgence pour les étudiants. Les gens ont présenté une demande parce qu'ils manquaient d'argent, parce qu'ils sont retournés au travail ou parce qu'ils ont perdu leur emploi. Ils étaient peut-être semi-retraités et ont travaillé pendant une courte période, puis ont demandé des prestations d'assurance-emploi, mais ils ont reçu une prestation de la PCU et ont suivi ce processus d'appel.

Si je comprends bien, ils pourraient aboutir au processus d'appel de l'Agence du revenu du Canada ou au processus d'appel de l'assurance-emploi. Comment un Canadien ordinaire peut-il s'y retrouver?

**Mr. Côté:** Thank you again for the question. Of the 700,000 that I just referred to, these individuals have not yet received their notifications of redetermination. The folks that have already gone through the reconsideration process and have already received notifications of debt would have been only through the Employment Insurance system. Those that are going through that process of reconsideration will continue in that process.

These approximately 700,000 people that I'm referring to — because the legislation has not been passed so their debt has not yet been established — will be receiving these notifications of redetermination after the legislation has received Royal Assent. Following that process, they would be informed of the process that they would be undertaking with respect to the appeal of that particular debt. This is only for the particular debt that I'm talking about for overlapping benefits.

What you're probably referring to is people that may have received notifications of debt for being eligible for maybe EI or other benefits, not those pertaining to receiving more than one benefit, if that's clear.

**Senator Duncan:** It is. I think the difficulty and the challenge for us as parliamentarians is that both members of Parliament and senators are receiving complaints and issues from individuals who are caught up in this process, and every case is different.

If I have a little bit of time left or if it could be in round two, perhaps we could be advised in the discussion of the appeal process, when that new appeal process will take effect and if it will help to deal with and streamline the process for these 700,000 Canadians who are caught up in this other process.

**Mr. Côté:** Thank you for the question. Just to make a distinction, the changes that are under division 32 will not impact this particular process. Those changes being proposed are different from what this process would be.

The appeals process for Employment Insurance and the appeals process for emergency benefit payments are outlined in legislation in those particular acts, and those remain the same through this process. I do appreciate your question in terms of understanding what appeal process you would have to follow if an individual receives a notification of debt.

What I can say, though, is that for these particular debts that I'm referring to as a result of the proposed changes in this act, these are specifically designed for people who received more than one benefit. These are people who maybe got EI and also applied for emergency benefit payments because they were unsure of when their payments would come in, or their EI claim was ending and they may have applied for CERB because they were unsure of the timing of payments.

**M. Côté :** Je vous remercie encore une fois de votre question. Parmi les 700 000 personnes dont je viens de parler, ceux-là n'ont pas encore reçu leur avis de réexamen. Les gens qui sont déjà passés par le processus de réexamen et qui ont déjà reçu des avis de dette ne sont passés que par le système d'assurance-emploi. Ceux qui passent par ce processus de réexamen continueront dans la même voie.

Les quelque 700 000 personnes en question — parce que la loi n'a pas encore été adoptée et que leur dette n'a donc pas encore été établie — recevront ces avis de réexamen après que la loi aura reçu la sanction royale. Elles seront ensuite informées du processus à engager concernant l'appel de cette dette. Je parle seulement de la dette découlant de prestations qui se chevauchent.

Vous parlez probablement des gens qui ont peut-être reçu des avis de dette parce qu'ils sont admissibles à des prestations d'assurance-emploi ou à d'autres prestations, et non pas ceux qui ont reçu plus d'une prestation, si c'est clair.

**La sénatrice Duncan :** C'est clair. Pour nous parlementaires, aussi bien députés que sénateurs, il est difficile et compliqué de répondre aux plaintes que nous adressent les gens qui sont coincés dans ce processus, d'autant plus que chaque cas est différent.

S'il me reste un peu de temps ou s'il est possible de le faire au deuxième tour de table, peut-être pourrait-on nous dire, dans le cadre de la discussion sur le processus d'appel, quand ce nouveau processus entrera en vigueur et s'il aidera à simplifier la démarche pour les 700 000 Canadiens coincés dans ce processus?

**Mr. Côté :** Je vous remercie de la question. Simple précision : les changements apportés à la section 32 n'auront aucune incidence sur ce processus. Les changements proposés sont différents du processus actuel.

Le processus d'appel applicable aux prestations d'assurance-emploi et le processus d'appel applicable aux prestations d'urgence sont décrits dans ces lois, et ils restent les mêmes quoi qu'il en soit. Je comprends bien que vous vouliez savoir quel processus d'appel devrait suivre une personne ayant reçu un avis de dette.

Je peux cependant vous dire que, concernant les dettes dont je parle en lien avec les changements proposés dans cette loi, ces modifications portent expressément sur les cas de personnes ayant reçu plus d'une prestation. Il peut s'agir de personnes qui ont reçu des prestations d'assurance-emploi et qui ont également demandé des prestations d'urgence parce qu'elles ne savaient pas quand elles recevraient leurs prestations ou parce que leur demande d'assurance-emploi prenait fin et qu'elles avaient peut-être présenté une demande de PCU parce qu'elles ne savaient pas exactement quand elles recevraient leurs prestations.

What this will do, when they receive their notification of debt after Royal Assent is received and the notification has come out, is they will receive as part of that information pertaining to how they could appeal that. It would be done through the appeal process of the emergency benefit process, not EI, because the debts are being established as emergency benefit debts.

**Senator Duncan:** Thank you.

[*Translation*]

**Senator Galvez:** I've been listening carefully and avidly to everything the various witnesses have told us today. I have two questions. The first deals with Division 8, and it's for Kathleen Wrye.

[*English*]

I find it very interesting that the government is finally deciding to push for implementing sustainability standards at the federally regulated pension plans, and that we want to improve governance, we want to increase transparency and ask to disclose the requirements of ESG — environmental, social and governance goals — including climate change.

So it has parameters. We have parameters to measure ESG and we have greenwashing of ESG, and we shouldn't just ask to disclose the climate risks, but we should ask for action. Can you tell me at which state we are and if these issues of harmonization with science, international standards and going beyond disclosure? But also, taking away the conflict of interest — because you're talking about transparency — the conflict of interest in pension plans. Two weeks ago, it was in the news that members of boards for pension plans sit at the same time, simultaneously, in fossil fuel corporations, so their fiduciary duties are in conflict of interest. One looks for short-term profits and the other has to worry about a worker who will claim their pension in 20 years.

**Ms. Wrye:** Thank you very much for the question. I think there were two in there. I will answer the ESG-related one first. I very much appreciate your comments about how ESG should be disclosed in plans. This is certainly something that the government will be considering. I would note that what is in this bill is an enabling authority for the GIC to be able to make regulations respecting the disclosure of ESG consideration in investment decisions.

There is more that will be coming on this. For sure, there is a lot of information out there right now about ESG and about climate-related risk disclosures. Many jurisdictions are moving toward it. In particular, in the U.K. they have moved quite far with the TCFD requirements. There is a lot of consultation going

Lorsque ces personnes recevront leur avis de dette après la sanction royale du projet de loi, elles recevront aussi de l'information sur le processus d'appel. Cela se fera par le biais du processus d'appel des prestations d'urgence et non de l'assurance-emploi, parce que les dettes seront considérées comme des dettes de prestations d'urgence.

**La sénatrice Duncan :** Merci.

[*Français*]

**La sénatrice Galvez :** J'ai écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt les différents témoignages de nos invités d'aujourd'hui. J'ai deux questions. La première concerne la section 8 et elle s'adresse à Mme Kathleen Wrye.

[*Traduction*]

Je trouve très intéressant que le gouvernement décide enfin de prôner la mise en œuvre de normes de durabilité dans les régimes de retraite sous réglementation fédérale et qu'on veuille améliorer la gouvernance, accroître la transparence et demander la divulgation des facteurs ESG — environnementaux, sociaux et de gouvernance —, notamment en matière de changements climatiques.

Il y a donc des paramètres. Il y a des paramètres pour mesurer les facteurs ESG et il y a l'écoblanchiment de ces facteurs, mais nous ne devrions pas seulement demander la divulgation des risques climatiques, mais aussi des mesures concrètes. Pourriez-vous me dire où nous en sommes à l'égard de l'harmonisation avec la science et avec les normes internationales et m'expliquer, au-delà de la divulgation d'information, comment éliminer le conflit d'intérêts — puisque vous parlez de transparence — dans les régimes de retraite? Il y a deux semaines, on apprenait aux nouvelles que des membres de conseils d'administration de régimes de retraite siègent en même temps, simultanément, aux conseils d'administration d'entreprises d'exploitation de combustibles fossiles, de sorte que leurs obligations fiduciaires sont en contradiction. Les uns cherchent à réaliser des profits à court terme, tandis que les autres se préoccupent de travailleurs qui réclameront leur pension dans 20 ans.

**Mme Wrye :** Merci beaucoup de la question. Je crois qu'il y en a deux, en fait. Je vais d'abord parler des facteurs ESG. Vos commentaires sur la façon dont ils devraient être divulgués dans les régimes me semblent très justes. Le gouvernement va effectivement en tenir compte. Je signale que le projet de loi confère au gouverneur en conseil le pouvoir de prendre des règlements concernant la divulgation des facteurs ESG dans les décisions d'investissement.

D'autres mesures viendront à ce sujet. Il y a évidemment beaucoup d'information sur les facteurs ESG et sur la divulgation des risques liés au climat. Beaucoup de pays s'y intéressent. Au Royaume-Uni, notamment, on a fait beaucoup de progrès du côté des critères du GIFCC, le Groupe de travail sur

on in this country, not specifically with respect to pension plans, but with respect to ESG and climate-related risk disclosure in general. These are all things that the government will consider when preparing the regulations for federally regulated plans, while also very much taking into consideration what the fiduciary duties are of plan administrators, what the purpose is of pension plans, and what the utility is of looking at climate-related risks and other ESG factors.

The purpose of a pension plan is to provide retirement income. As a part of that, plan administrators have a fiduciary duty to consider all the risks to their investments and to their ability to deliver those benefits. I think it's become increasingly clear that climate-related risks and other ESG factors are things that need to be considered as part of that fiduciary duty to ensure that plans continue to deliver those benefits. That's what we'll be thinking about with those requirements, as well as what is appropriate for federally regulated plans, which cover a wide range of plans both in size and sophistication. In short, the government will be proposing regulations on this which will be open to consultations. So there is more to come.

With respect to governance and boards of trustees that you mentioned, there are rules in the federal pension legislation regarding conflicts of interest. Board members who have a real or apparent conflict of interest between their duty as a fiduciary and perhaps sitting on another board or being a part of a company have to be disclosed and taken into account. We do have clear rules at the federal level regarding conflict of interest. While I'm not an expert on all the provincial pension legislation, I would imagine that they do well.

**Senator Galvez:** Thank you. I have a small question concerning the budget. I think it was division 7, borrowing authority. Maybe this question was already asked by Senator Marshall. I would like to know from where we borrow. This \$8.2 billion that will bring us very close to the limit of borrowing — who is our creditor?

**Mr. Wu:** Thank you, senator, for the question. This \$8.2 billion is like any of the regular funds that the Government of Canada borrows in terms of where they come from. Canada borrows from our wholesale market. The wholesale markets tend to be large financial institutions, the large banks, pension funds, investor funds or management funds. There is an auction process that we use to raise funds from the wholesale market.

**Senator Galvez:** Can you send detailed information so as to know the distribution and how much of each one?

l'information financière relative aux changements climatiques. Il y a beaucoup de consultations en cours dans ce pays, pas précisément au sujet des régimes de retraite, mais des facteurs ESG et de la divulgation des risques liés au climat en général. Ce sont autant de choses qui entreront en ligne de compte lorsque le gouvernement élaborera les règlements applicables aux régimes sous réglementation fédérale, outre les obligations fiduciaires des administrateurs des régimes, la raison d'être des régimes de retraite et l'utilité d'examiner les risques liés au climat et d'autres facteurs ESG.

Un régime de pension sert à fournir un revenu de retraite. Dans ce contexte, les administrateurs de ces régimes ont l'obligation fiduciaire de tenir compte de tous les risques liés à leurs placements et de leur capacité à offrir ces avantages. Il me semble de plus en plus clair que les risques liés au climat et d'autres facteurs ESG doivent être pris en compte dans le cadre de cette obligation fiduciaire pour veiller à ce que les régimes continuent de produire ces avantages. C'est ce à quoi nous allons réfléchir grâce à ces critères, et nous examinerons également ce qui convient aux régimes sous réglementation fédérale, dont l'ampleur et la complexité sont très variables. Bref, le gouvernement proposera des règlements, et il y aura des consultations à ce sujet. Et ce n'est pas terminé.

Concernant la gouvernance et les conseils de fiducie, il y a dans la législation fédérale sur les pensions des règles portant sur les conflits d'intérêts. Lorsque des membres de conseils d'administration sont en situation de conflit d'intérêts réel ou apparent entre leur obligation fiduciaire et leur rôle dans un autre conseil d'administration ou une entreprise, leur situation doit être signalée et prise en compte. Nous avons des règles fédérales claires concernant les conflits d'intérêts. Je ne suis pas un expert de toutes les lois provinciales sur les pensions, mais j'imagine qu'elles en font autant.

**La sénatrice Galvez :** Merci. J'ai une petite question concernant le budget. Je crois qu'il s'agit de la section 7, pouvoir d'emprunt. La sénatrice Marshall a peut-être déjà posé cette question. J'aimerais savoir d'où nous tirons nos emprunts. Quand on parle de ces 8,2 milliards de dollars qui nous rapprochent du seuil d'emprunt, qui est notre créancier?

**M. Wu :** Je vous remercie de votre question, madame la sénatrice. Ces 8,2 milliards de dollars ont la même origine que les fonds ordinaires empruntés par le gouvernement du Canada. Le Canada emprunte à son marché de gros. Les marchés de gros sont généralement de grands établissements financiers, de grandes banques, des fonds de pension, des fonds d'investissement ou des fonds de gestion. Nous utilisons un système d'encheres pour recueillir des fonds sur le marché de gros.

**La sénatrice Galvez :** Pourriez-vous nous envoyer des renseignements détaillés sur la répartition et la quantité de chacun?

**Mr. Wu:** We're happy to send information on how this process works. I'll double check. I don't think we disclosed which specific wholesale investor purchases how much of our debt. That's confidential information, I believe.

**Senator Galvez:** Can you tell me if there is a foreign contribution?

**Mr. Wu:** Oh, yes. So wholesale foreign investors do and can participate in our options. Yes, they do.

**Senator Galvez:** Thank you.

**Senator Simons:** My question is for Mr. Countryman and involves division 4, payments in relation to transit and housing. The text of division 4 is very simple. It says nothing in the text about matching funds from provinces, but I understood from your comments that these funds will only be released to provinces that match the dollars.

I want to understand how this will work for municipalities. Do the provinces have to request the money or do the municipalities request the money? I gather from your comments that this is not for capital projects, this is to make good, for example, revenue shortfalls that many municipalities face in their transit systems in the wake of COVID.

I ask this because municipalities across the country, especially in my home Province of Alberta, are often frustrated that there is money that is purportedly for municipalities that never flow to them, either because the provinces don't match or because the provinces have their own plans for the money.

**Mr. Countryman:** Thank you for the question, senator.

Indeed the legislation is a bit more general, because discussions were under way regarding the terms and conditions at the time of the drafting of the legislation, which was originally in Bill C-17; discussions were still under way about terms and conditions. I can tell you at this stage that, basically, agreements have been reached with all provinces and territories, and the terms and conditions are broadly as follows.

First of all, the provinces and territories do have to match the federal contribution. Also, they have to allocate funding within each jurisdiction to municipalities or regional transit agencies based on transit ridership, with flexibility for jurisdictions with little public transit to allocate according to their needs. Also, provinces and territories have asked to put the funding toward transit operating shortfalls, transit capital or housing. Again, that

**M. Wu :** Il nous fera plaisir de vous envoyer des renseignements sur le fonctionnement de ce processus. Je vais revérifier. Je ne crois pas que nous ayons divulgué les noms des investisseurs de gros ayant racheté telle ou telle part de notre dette. À mon avis, ce sont des renseignements confidentiels.

**La sénatrice Galvez :** Pourriez-vous me dire s'il y a une contribution étrangère?

**M. Wu :** Oh, oui. Les investisseurs étrangers de gros peuvent participer et participent à nos options. Effectivement.

**La sénatrice Galvez :** Merci.

**La sénatrice Simons :** Ma question s'adresse à M. Countryman et concerne la section 4, les paiements en matière de transport en commun et de logement. Le texte en est très simple. On n'y trouve rien au sujet des fonds de contrepartie des provinces, mais j'ai cru comprendre, d'après vos commentaires, que ces fonds ne seront versés qu'aux provinces qui versent une contrepartie.

Je voudrais comprendre comment cela fonctionnera pour les municipalités. Est-ce que ce sont les provinces ou les municipalités qui doivent demander l'argent? Je déduis de vos commentaires que cela n'est pas destiné à des projets d'immobilisations, mais que cela servira, par exemple, à compenser le manque à gagner des réseaux de transport en commun de nombreuses municipalités à la suite de la COVID-19.

Je pose la question parce que les municipalités de tout le pays, surtout dans ma province, l'Alberta, sont souvent frustrées de voir que l'argent qui leur est destiné en principe ne leur est jamais acheminé, soit parce que leur province ne verse pas de fonds de contrepartie, soit parce que leur province a décidé d'utiliser cet argent autrement.

**M. Countryman :** Je vous remercie de la question, madame la sénatrice.

En effet, le projet de loi est un peu plus général, parce que des discussions étaient en cours au sujet des conditions et modalités au moment de sa rédaction, dont l'origine est le projet de loi C-17; des discussions étaient toujours en cours au sujet des conditions et modalités. Je peux vous dire que, au stade où nous en sommes, des ententes ont été conclues avec toutes les provinces et tous les territoires, et les conditions et modalités sont généralement les suivantes.

Tout d'abord, les provinces et les territoires doivent effectivement verser une contribution équivalente à celle du gouvernement fédéral. Ils doivent aussi attribuer des fonds aux municipalités ou aux organismes régionaux de transport en commun en fonction du nombre d'usagers, en laissant une certaine latitude aux municipalités qui ont peu de transport en commun pour les répartir en fonction de leurs besoins. De plus,

might depend upon the needs of each jurisdiction. Finally, provinces and territories have been asked to accelerate their efforts to improve housing supply in collaboration with municipalities.

So the funding will flow from the federal government to the provincial and territorial governments. Then the provincial and territorial governments, in turn, will allocate the flow of the funding to municipalities.

**Senator Simons:** Have all provinces agreed to match?

**Mr. Countryman:** Yes.

**Senator Simons:** Is there a sense in the federal government's decision of what percentage of this \$750 million should go to transit and transit-related expenses and projects versus housing? At the end of the day, it ends up being not very much money per municipality per project.

**Mr. Countryman:** Again, a lot of this was to address the trends in operating shortfalls, and acute and extraordinary transit shortages we're facing. That's the primary driver.

The housing element was there to help leverage and encourage provinces and territories to work with municipalities to move forward on ways to improve housing supply, such as looking at zoning and other rules that municipalities can control. That is obviously an area of interest to the federal government.

So the funding is going to each province and territory upon Royal Assent of the legislation.

**Senator Simons:** Is the vision that 50% of the funding should be for transit and 50% for housing?

**Mr. Countryman:** No, sorry. We don't have a breakdown as to how much would go between transit and housing. That would depend on each province's needs. For instance, Nunavut has no public transit system, so all of their funding would go toward housing, to take an extreme example. In other jurisdictions, there would be a mix. In jurisdictions with large transit systems, the vast majority of the funding would flow to transit.

**Senator Simons:** It's always a sensitive issue when dealing with municipal politics, because if you're Edmonton, Calgary, Vancouver, Toronto or Ottawa, you have a robust public transit system, and those transit systems lost catastrophic amounts

les provinces et les territoires ont demandé que le financement serve à combler les déficits d'exploitation des réseaux de transport en commun et à investir dans le transport en commun ou dans le logement. Cela, aussi, pourrait dépendre des besoins de chaque municipalité. Enfin, on a demandé aux provinces et aux territoires d'accélérer leurs efforts pour améliorer l'offre de logements en collaboration avec les municipalités.

Les fonds seront donc versés par le gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux et territoriaux. Ce sont les gouvernements provinciaux et territoriaux qui, ensuite, les attribueront aux municipalités.

**La sénatrice Simons :** Toutes les provinces ont-elles accepté de verser des fonds de contrepartie?

**M. Countryman :** Oui.

**La sénatrice Simons :** Le gouvernement fédéral a-t-il une idée du pourcentage de ces 750 millions de dollars qui devrait être consacré aux dépenses et aux projets liés au transport en commun comparativement au logement? Au final, cela ne représente pas beaucoup d'argent par municipalité et par projet.

**M. Countryman :** Je rappelle que le but était surtout de s'attaquer aux déficits d'exploitation et aux pénuries aiguës et extraordinaires en matière de transport en commun. C'est le moteur principal de ces mesures.

Le volet logement visait à inciter les provinces et les territoires à collaborer avec les municipalités pour trouver des moyens d'améliorer l'offre de logements, notamment en examinant les règles de zonage et d'autres règles que les municipalités peuvent contrôler. C'est évidemment un domaine qui intéresse le gouvernement fédéral.

Les fonds seront donc versés à chaque province et à chaque territoire dès que la loi aura reçu la sanction royale.

**La sénatrice Simons :** L'idée est-elle de consacrer 50 % des fonds au transport en commun et 50 % au logement?

**M. Countryman :** Non, désolé. Nous n'avons pas de ventilation des fonds qui iraient au transport en commun et au logement. Cela dépendra des besoins de chaque province. Pour prendre un exemple extrême, le Nunavut n'a pas de réseau de transport en commun, et les fonds seraient intégralement consacrés au logement. Ailleurs, ce serait partagé. Dans les régions ayant de grands réseaux de transport en commun, la plus grande partie des fonds y sera consacrée.

**La sénatrice Simons :** La politique municipale soulève toujours des questions délicates, parce que, dans des villes comme Edmonton, Calgary, Vancouver, Toronto ou Ottawa, il existe de solides réseaux de transport en commun, et ces réseaux

of funding when people stopped riding the buses and the trains. You have smaller municipalities that may have very minimum transit or no transit at all.

Is the government's intention that there should be funds specifically earmarked for smaller municipalities that didn't suffer a huge drop in transit revenues but nonetheless have issues and financial problems of their own? Or is the government content if this money goes primarily or exclusively to communities that have major transit systems and who suffered major economic shocks?

**Mr. Countryman:** Again, the provinces have been asked to allocate funding to municipalities or regional transit agencies because transit funding varies. It's based on transit ridership. There will be flexibility for those jurisdictions that have little public transit — and by "jurisdictions," I mean provinces and territories that have little in the way of large public transit systems — to allocate according to their needs. But the intent is primarily to support transit and deal with the transit operating shortfalls.

**Senator Simons:** Thank you very much.

**Senator Loffreda:** Thank you to all our witnesses for being here this morning. My question is on the ban on foreign investment in housing in Canada. I read that there is some concern that a modest correction is under way in Canada and the housing party may be over in Canada.

My question is more specific: Are there other jurisdictions that have legislated a similar ban on foreign investment in housing in their countries? If so, who are they and has there been an assessment on the impact of the ban? How successful have they been in addressing housing supply or affordability? What are the results and the lessons we can learn from that? It is a question on Division 12, Part 5.

**Mr. Sample:** Thank you for your question.

Yes, there are similar types of regimes being proposed or that are in place in countries like New Zealand and Australia. Those were reviewed, and the advice was provided to the government. Those regimes have been in place for a number of years in both of the countries I've mentioned. I don't have a particular view from the authorities in those jurisdictions on their efficacy, but I do note that they are still in place.

**Senator Loffreda:** To remain on the housing supply issues and maybe stay on Part 5 but go to Division 4 with respect to payments in relation to transit and housing, what I hear from builders with the supply issue is that the problem is obtaining permits and licences, and building at a quicker pace. They seem

ont connu des déficits d'exploitation catastrophiques quand les gens ont cessé de prendre l'autobus et le train. Il y a par ailleurs de petites municipalités qui ont peut-être un réseau de transport en commun très minimal ou qui n'en ont pas du tout.

Le gouvernement a-t-il l'intention de réservé expressément des fonds pour les petites municipalités qui n'ont pas subi de baisse importante des recettes du transport en commun, mais qui ont tout de même des problèmes financiers? Ou est-ce que le gouvernement est satisfait que cet argent aille principalement ou exclusivement à des collectivités qui ont d'importants réseaux de transport et qui ont subi des chocs économiques importants?

**M. Countryman :** Je rappelle qu'on a demandé aux provinces d'attribuer des fonds aux municipalités ou aux organismes régionaux de transport en commun parce que ce financement est variable. Il dépend du nombre d'usagers. Les administrations où il y a peu de transport en commun — et par « administrations », j'entends les provinces et les territoires qui n'ont pas de grands réseaux de transport en commun — auront la possibilité de les répartir en fonction de leurs besoins. Mais l'intention est surtout d'appuyer le transport en commun et de combler les déficits d'exploitation.

**La sénatrice Simons :** Merci beaucoup.

**Le sénateur Loffreda :** Merci à tous les témoins d'être avec nous ce matin. Ma question porte sur l'interdiction de l'investissement étranger dans le logement au Canada. D'après ce que j'ai lu, certains craignent qu'une légère correction soit en cours au Canada et que la fête soit terminée.

Ma question est plus précise : est-ce que d'autres pays ont adopté une loi semblable pour interdire l'investissement étranger dans le logement? Dans l'affirmative, quels sont-ils et a-t-on procédé à une évaluation de l'impact de cette interdiction? Dans quelle mesure ont-ils réussi à régler le problème de l'offre de logements ou de leur abordabilité? Quels sont les résultats obtenus et les leçons que nous pouvons en tirer? C'est une question sur la section 12, partie 5.

**M. Sample :** Je vous remercie de votre question.

Oui, il existe des régimes semblables, en projet ou en déjà place, dans des pays comme la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Ils ont été évalués, et des conseils ont été fournis au gouvernement. Ces régimes existent depuis un certain nombre d'années dans ces deux pays. Je n'ai pas d'information sur l'évaluation qu'en ont faite les autorités du point de vue de leur efficacité, mais je fais remarquer qu'ils sont toujours là.

**Le sénateur Loffreda :** Toujours au sujet de l'offre de logements et peut-être de la partie 5, mais en y ajoutant la section 4 concernant les paiements liés au transport en commun et au logement, les constructeurs aux prises avec la question de l'offre disent qu'ils ont du mal à obtenir des permis et

to be having problems with their municipalities across Canada, not to be specific with any one province; there are many Canadian national builders at this point.

Have any consultations taken place with municipalities in reducing the red tape and in accelerating permits and licences being given to builders so the supply crisis can be resolved quickly?

**Mr. Countryman:** Thank you for the question, senator.

Municipalities are creatures of the provinces, and a lot of the provincial governments have been doing work with their municipalities on these sorts of housing issues. The funding that was provided under proposed Division 4 is there to encourage provinces to continue to work with their municipalities to accelerate their efforts to improve housing supply by looking at rules, such as density, zoning, et cetera.

**Senator Loffreda:** So the provinces are responsible for having those discussions, I guess? Are you following up with the provinces? Because I'm saying with respect to funding for housing supply that the municipalities play a major role, and we know they're an important player. How do we know that the funds are going toward transit or housing on the federal side? What follow-up and discussions are taking place to ascertain that it is happening at a pace we are satisfied with?

Many will say the housing crisis is a supply issue. How do we resolve the housing crisis as quickly as possible? It is fine throwing money their way, but federalism is not just throwing files to the provinces; it's following up and having discussions. It's discussing with stakeholders and the supplies and builders. Is that happening? To what extent is that taking place?

**Mr. Countryman:** With respect to the \$750 million being proposed, provinces and territories, as part of the terms and conditions, are committed to publicly report on the changes to improve housing supply and affordability taken over the course of the next year.

**Senator Loffreda:** Thank you for that. If anyone else would like to add something to that, I welcome their comments.

Mr. Chair, do I have time for another question?

**The Chair:** Yes, another question, please, Senator Loffreda.

des licences et à construire à un rythme plus rapide. Ils semblent avoir des problèmes avec leurs municipalités partout au Canada, sans parler d'une province en particulier. À noter qu'il y a beaucoup de constructeurs nationaux canadiens à l'heure actuelle.

Y a-t-il eu des consultations avec les municipalités pour réduire les formalités administratives et accélérer l'octroi de permis et de licences aux constructeurs afin que la crise de l'offre puisse être réglée rapidement?

**Mr. Countryman :** Je vous remercie de la question, monsieur le sénateur.

Les municipalités sont des créatures des provinces, et beaucoup de gouvernements provinciaux travaillent avec leurs municipalités sur les enjeux liés au logement. Le financement fourni en vertu de la section 4 vise à inciter les provinces à continuer de travailler avec leurs municipalités pour accélérer leurs efforts en vue d'améliorer l'offre de logements en examinant leurs règles, par exemple au sujet de la densité, du zonage, et cetera.

**Le sénateur Loffreda :** Je suppose donc que ce sont les provinces qui sont responsables de ces discussions? Faites-vous un suivi auprès des provinces? Les municipalités jouent un rôle de premier plan dans le financement de l'offre de logements, et nous savons que leur participation est importante. Comment savoir, du côté fédéral, si les fonds sont effectivement consacrés au transport en commun ou au logement? Quelles mesures de suivi prenons-nous et quelles conversations avons-nous pour nous assurer que cela se fait à un rythme qui nous satisfait?

Beaucoup estiment que la crise du logement est un problème d'offre. Comment résoudre la crise du logement le plus rapidement possible? C'est bien beau de leur fournir des fonds, mais le fédéralisme ne consiste pas à confier des dossiers aux provinces, mais à faire un suivi et à discuter. Il s'agit de discuter avec les intervenants, avec les fournisseurs et avec les constructeurs. Est-ce ainsi que les choses se passent? Dans quelle mesure est-ce le cas?

**Mr. Countryman :** En ce qui concerne les 750 millions de dollars proposés, les provinces et les territoires se sont engagés, en vertu des conditions et modalités, à rendre publics les changements apportés au cours de la prochaine année pour améliorer l'offre de logements et leur abordabilité.

**Le sénateur Loffreda :** Merci. Si quelqu'un d'autre veut ajouter quelque chose, je serai heureux de l'entendre.

Monsieur le président, est-ce que j'ai le temps de poser une autre question?

**Le président :** Oui, une autre question, allez-y, sénateur Loffreda.

**Senator Loffreda:** My next question is on Division 6, Part 5, the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act, the additional health payments. I've raised the issue of medical backlogs in this committee before. Could you provide our committee with an update on how much money the federal government has already transferred to the provinces and territories to help reduce the backlogs on medical procedures? I understand Health Canada estimates that nearly 700,000 medical procedures were cancelled or delayed. I'm interested in knowing how the previous funding was successful in achieving its intended goal to reduce the backlogs.

If I have time, I have another question on that or maybe in a second round I'll continue on that topic with respect to the health payments.

**Mr. Countryman:** This funding is being flowed through the Canada Health Transfer. As with all funding that flows through the Canada Health Transfer, there is no specific requirement for the provinces and territories to report back to the federal government on how the money was spent. It is a block transfer by nature.

The funding that has been provided to date — \$4.5 billion over two instalments — has arguably helped to address the needs of provinces and territories with respect to the health funding for COVID-19. Regarding the funding that was provided last year, \$4 billion, obviously a certain amount of that has been overtaken by events. It's hard to say in retrospect what the provinces and territories will be able to delineate and how that funding has been able to help because, as we know, there have been subsequent waves since that funding was initially provided that would affect the number of surgical backlogs.

**The Chair:** I will now recognize Senator Cordy, the leader of the Progressive Senate Group. The floor is yours.

**Senator Cordy:** It is nice to be here today.

Mr. Wagdin, I would like to thank you for correcting the numbering issue we had in the bill that was before us not too long ago dealing with benefit payments to seniors. You did it very quickly by putting it in the BIA. Thank you very much for that.

Thanks to all of you for being here today. I know a lot of you were at the Social Affairs Committee meeting last evening, so this is likely a busy week for you.

I would like to speak to Division 4 and follow up on some of the questions Senator Simons had earlier. My question is related to the accountability of it. I think it's great that money is going to transit and housing. The provinces have been asking about that

**Le sénateur Loffreda :** Ma prochaine question porte sur la section 6, partie 5 — Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, au sujet des paiements supplémentaires en matière de santé. J'ai déjà soulevé la question de l'arriéré de procédures médicales au comité. Pourriez-vous nous dire combien d'argent le gouvernement fédéral a déjà transféré aux provinces et aux territoires pour aider à réduire cet arriéré? Je crois savoir que Santé Canada estime à près de 700 000 le nombre d'actes médicaux annulés ou retardés. J'aimerais savoir dans quelle mesure le financement précédent a permis de réduire l'arriéré.

S'il me reste du temps, j'aurais une autre question au sujet des paiements en matière de santé, à moins que je la pose au cours d'un deuxième tour.

**M. Countryman :** Ce financement passe par le transfert canadien en matière de santé. Comme c'est le cas de tous les fonds ainsi acheminés, les provinces et territoires ne sont pas tenus de rendre compte au gouvernement fédéral de la façon dont l'argent a été dépensé. C'est, par nature, un transfert global.

Les fonds acheminés jusqu'ici — 4,5 milliards de dollars en deux versements — ont vraisemblablement servi à répondre aux besoins des provinces et territoires pour financer les soins contre la COVID-19. Quant aux 4 milliards de dollars transférés l'an dernier, il est évident qu'une certaine partie n'a pas été à la hauteur des événements. Il serait difficile de dire ce que les provinces et les territoires pourront circonscrire et en quoi ce financement a pu aider, parce que, comme nous le savons, il y a eu d'autres vagues depuis que ces fonds ont été fournis pour réduire le nombre de chirurgies retardées.

**Le président :** Je donne maintenant la parole à la sénatrice Cordy, leader du Groupe progressiste du Sénat. Allez-y, madame.

**La sénatrice Cordy :** C'est bien agréable d'être ici aujourd'hui.

Monsieur Wagdin, j'aimerais vous remercier d'avoir corrigé le problème de numérotation dans le projet de loi dont nous avons été saisis il n'y a pas si longtemps et qui portait sur les paiements de prestations aux aînés. Vous l'avez fait très rapidement en l'inscrivant dans la loi d'exécution du budget. Merci beaucoup.

Merci à vous tous d'être ici aujourd'hui. Je sais que beaucoup ont assisté à la réunion du Comité des affaires sociales hier soir, et c'est donc probablement une semaine chargée pour vous.

J'aimerais parler de la section 4 et donner suite à certaines questions de la sénatrice Simons. Ma question porte sur la reddition de comptes. C'est formidable de transférer des fonds pour le transport en commun et le logement. Les provinces

for a long time. Are there stipulations about how the money has to be spent? Earlier, you said it is matched and goes to the provinces and then it is distributed to the municipalities. What is the accountability?

I've been around for a while. I remember a number of years ago health payments going to the provinces. In one province, they used the money to buy lawn mowers to mow the lawns at the hospital, but in the public's mind that's not what they would consider to be spending on health care. How is the money spent? There must be a filter.

Historically, provinces don't like to be told how to spend the money, but we do like to have accountability for how that money is spent to ensure it is indeed being spent on housing and on much-needed transit.

**Mr. Countryman:** Again, it is up to each province and territory to determine how to allocate funding and what their priorities are because we have a very diverse country. Each province and territory has somewhat different needs from each other, but they have been asked to put this toward transit operating shortfalls, transit capital or housing.

**Senator Cordy:** I understand that the money is allocated by the provinces. I don't have a problem with that. I want comfort in knowing that the money is, indeed, spent for its intended use. Is there any criteria on the part of the province to get back to the federal government about how the money is spent or do they just spend it?

**Mr. Countryman:** The provinces and territories are able to spend it. There is no requirement to report back on how the funding was spent. As I mentioned in the answer to a previous question, provinces and territories have committed to report publicly on the progress made and the efforts to improve supply.

**Senator Cordy:** So the accountability has to at least be public so that we know how it's been spent.

**Mr. Countryman:** They committed to publicly report on the housing supply question.

**Senator Cordy:** Thanks.

My other question is for Mr. Wolfe. It's about the 10 days paid medical leave, with which I agree, and the medical certificate. I certainly believe in medical certificates. When people are off work, they should have to do that. There is a shortage of doctors across the country, as we're all very much aware, and a number

le demandent depuis longtemps. Y a-t-il des dispositions sur la façon dont l'argent doit être dépensé? Tout à l'heure, vous avez dit qu'il y avait un financement de contrepartie et qu'il était versé aux provinces, puis aux municipalités. Quel mode redditionnel a-t-on prévu?

Je suis ici depuis un certain temps. Je me souviens qu'il y a quelques années, les paiements en matière de santé étaient versés aux provinces. Dans une certaine province, on a utilisé cet argent pour acheter des tondeuses à gazon pour tondre les pelouses de l'hôpital, mais ce n'est pas exactement ce que la population a en tête quand on parle de dépenses en matière de santé. Comment l'argent est-il dépensé? Il doit y avoir un filtre.

Les provinces n'ont jamais aimé qu'on leur dise comment dépenser l'argent, mais nous souhaitons effectivement qu'elles rendent compte de la façon dont cet argent est dépensé pour nous assurer qu'il est bel et bien consacré au logement et au transport en commun, dont nous avons grandement besoin.

**Mr. Countryman :** Il incombe à chaque province et à chaque territoire de déterminer comment répartir les fonds et quelles sont ses priorités, parce que nous avons un pays très diversifié. Les provinces et territoires ont des besoins assez différents les uns des autres, mais on leur a demandé d'utiliser cet argent pour combler les déficits d'exploitation des réseaux de transport en commun et pour investir dans le transport en commun ou dans le logement.

**La sénatrice Cordy :** Je comprends que l'argent est redistribué par les provinces. Cela ne me pose aucun problème. Je veux savoir que l'argent est effectivement dépensé aux fins prévues. La province doit-elle respecter des critères pour rendre compte au gouvernement fédéral de l'utilisation de cet argent ou peut-elle simplement le dépenser?

**Mr. Countryman :** Les provinces et les territoires peuvent simplement le dépenser. Ils ne sont pas tenus de rendre compte de l'usage qu'elles en font. Comme je l'ai dit en réponse à une question précédente, les provinces et les territoires se sont engagés à rendre compte publiquement des progrès réalisés et des efforts déployés pour améliorer l'offre.

**La sénatrice Cordy :** Donc, la reddition de comptes doit au moins être publique pour que nous puissions savoir comment les fonds ont été dépensés.

**Mr. Countryman :** Ils se sont engagés à rendre compte publiquement de l'offre de logements.

**La sénatrice Cordy :** Merci.

Mon autre question s'adresse à M. Wolfe. C'est au sujet des 10 jours de congé de maladie payés, avec lesquels je suis d'accord, et du certificat médical. Je crois évidemment aux certificats médicaux. Ils devraient être obligatoires pour les gens qui s'absentent du travail. Il y a par ailleurs une pénurie de

of doctors have indicated they are quite concerned about the time elements involved in this process. It's for five days or longer for paid or unpaid leave. We do know that those who are on unpaid leave are likely very low-income people. That could, indeed, provide challenges for them. If you're lucky enough to be making a good income and you have a family doctor, you go to the doctor and you pay your \$10 or \$20 — I'm not sure what it is now — for your medical certificate; that's not a big deal. But if you're on unpaid leave for five days or much longer and you are a minimum-wage worker, then you may not have a family doctor. Even if you do, the \$10 or \$20 after a period of unpaid leave is a challenge. Are there extenuating circumstances to allow for that? That would be under provincial jurisdiction.

**Mr. Wolfe:** First, I'll begin by talking about what the provision actually does. The medical certificate provision in Bill C-3 created a misalignment between the requirements for paid and unpaid leave under the Canada Labour Code. As currently drafted, employers would be entitled to request a medical certificate if an employee takes five consecutive days or more of paid sick leave and to request a medical certificate if an employee takes three days or more of unpaid sick leave. The government is proposing to amend Bill C-3 to ensure that employers would be entitled to request a certificate if an employee takes five consecutive days or more of sick leave, regardless of whether they are paid or unpaid. The purpose of this amendment is to align the paid and the unpaid requirements for a medical certificate.

In terms of the number of days, we heard from medical practitioners that they would not want to have a short period in terms of medical certificates. Employers, on the other hand, very much asked us to have as short a period as possible. I think it's really a balance between the two and that's what the government has sought to do, namely, to reach that balance.

**Senator Cordy:** This question is for Mr. Wolfe and it's about changes to the EI Boards of Appeal, which I am very pleased to hear about. I was chair of the Board of Referees for a number of years and with the employer and employee on the board — three people — it seemed to work very well. I understand that it will be in person rather than phone calls, and there should be shorter waiting period times. Will there be also cost savings to the government? I've read there will be significant cost decreases because all of the people would be part-time people serving on these boards. Would that be correct?

**Ms. Dabbousy:** Thank you for the question.

médecins dans tout le pays, comme nous le savons tous très bien, et un certain nombre de médecins se sont dits très préoccupés par les délais associés à ce processus. C'est cinq jours ou plus pour un congé payé ou non payé. Nous savons que ceux qui sont en congé sans solde sont probablement des personnes à très faible revenu. Cela pourrait effectivement leur poser des problèmes. Si on a la chance d'avoir un bon revenu et un médecin de famille, on va le voir et on paye 10 ou 20 \$ — je ne sais pas combien c'est aujourd'hui — pour obtenir un certificat médical; il n'y a pas de quoi fouetter un chat. Mais, si on est en congé non payé pendant cinq jours ou beaucoup plus et qu'on est un travailleur au salaire minimum, on n'a peut-être pas de médecin de famille. Et, même si on en a un, les 10 ou 20 \$ à débourser après une période de congé non payé ne sont pas rien. A-t-on prévu des circonstances atténuantes? Cela relèverait de la compétence provinciale.

**M. Wolfe :** Je vais d'abord parler de l'effet réel de la disposition. La disposition du projet de loi C-3 concernant les certificats médicaux a créé un décalage entre les exigences du Code canadien du travail concernant les congés payés et les congés non payés. Selon le libellé actuel, les employeurs auraient le droit d'exiger un certificat médical d'un employé qui prend un congé de maladie payé de cinq jours consécutifs ou plus, mais aussi d'un employé qui prend un congé de maladie non payé de trois jours ou plus. Le gouvernement propose d'amender le projet de loi C-3 pour faire en sorte que les employeurs aient le droit d'exiger un certificat médical de tout employé qui prend un congé de maladie, payé ou non, de cinq jours consécutifs ou plus. Cette modification vise à harmoniser les exigences relatives aux certificats médicaux pour des congés payés ou non payés.

Quant au nombre de jours, les médecins nous disent que les certificats médicaux ne devraient pas être exigés pour de courtes périodes. Les employeurs, au contraire, nous demandent de prévoir la période la plus courte possible. Je crois qu'il faut trouver un équilibre, et c'est ce que le gouvernement cherche à faire.

**La sénatrice Cordy :** Ma question s'adresse à M. Wolfe et porte sur les changements apportés au conseil d'appel de l'assurance-emploi, qui me font grand plaisir. J'ai été présidente du conseil arbitral pendant un certain nombre d'années et, avec l'employeur et l'employé qui y siégeaient — nous étions trois en tout —, cela semblait très bien fonctionner. Je comprends que ce sera en personne plutôt que par téléphone et que les délais d'attente devraient être plus courts. Le gouvernement fera-t-il aussi des économies? D'après ce que j'ai lu, les coûts seraient considérablement réduits parce que tous les membres de ces conseils seraient des employés à temps partiel. Est-ce exact?

**Mme Dabbousy :** Je vous remercie de la question.

Before I answer the question directly, I should update you. Over the last few weeks, different stakeholders have voiced concerns regarding the proposed EI board of appeal legislation. During appearances at different parliamentary committees, such as the Human Resources Committee and the Finance Committee. As a result, two days ago, the House of Commons Finance Committee voted down Division 32 clauses in Bill C-19 containing the legislative amendment for the creation of the board. Minister Qualtrough communicated at the same time that the government is committed to the tripartite model and legislation would be introduced in the fall.

To answer the questions directly, in-person options will be offered to the appellants. They can choose either virtual or in person. On the cost savings, I will have to turn to my colleague, Mr. Patterson.

**James Scott Patterson, Acting Director, Employment and Social Development Canada:** I would simply like to add to the cost-savings part. Since we have the intent to go forward after additional consultations and that the structure may change, it wouldn't be prudent to make assumptions on costs at this point in time.

**The Chair:** Mr. Patterson, would you please introduce yourself for the record?

**Mr. Patterson:** I'm sorry. My name is Scott Patterson, Acting Director, Benefits and Integrated Services Branch, Service Canada, working on the implementation or the proposed implementation of the new EI board of appeal.

**The Chair:** Thank you.

Before I go to Senator Dagenais, I have a question for the director general of the Federal-Provincial Relations Division. It's a follow-up on a question from Senator Cordy.

Mr. Countryman, if I go back a bit and put on my hat as a former Minister of Intergovernmental Affairs, for the record, can you confirm that we do have federal-provincial committee members who monitor any transfers to provinces or territories and that they, as well as federal-provincial committees, have the responsibility to basically respect transparency and accountability to all levels of government, especially territories vis-à-vis federal, provinces vis-à-vis federal? Is that still a mechanism in place, or has that been dissolved?

**Mr. Countryman:** I'm not sure what mechanism you're referring to specifically, senator, but what I can say is that there are a number of the federal-provincial-territorial-level, official-

Avant de répondre directement à la question, je dois faire le point. Au cours des dernières semaines, divers intervenants ont exprimé des préoccupations au sujet du nouveau conseil d'appel de l'assurance-emploi dans le cadre de comparutions devant différents comités parlementaires, dont le Comité des ressources humaines et le Comité des finances. Il y a deux jours, le Comité des finances de la Chambre des communes a rejeté les articles de la section 32 du projet de loi C-19 contenant la modification législative visant la création du conseil. La ministre Qualtrough a annoncé en même temps que le gouvernement s'engageait à adopter le modèle tripartite et que le projet de loi serait présenté à l'automne.

Pour répondre directement à la question, des options en présentiel seront offertes aux appellants. Ils pourront choisir le mode virtuel ou le mode présentiel. Concernant les économies, je vais céder la parole à mon collègue M. Patterson.

**James Scott Patterson, directeur par intérim, Emploi et Développement social Canada :** J'aimerais simplement dire un mot au sujet des économies. Comme nous avons l'intention de passer à l'action après d'autres consultations et que la structure pourrait changer, il ne serait pas prudent de faire des hypothèses sur les coûts à ce stade.

**Le président :** Monsieur Patterson, pour les besoins du compte rendu, pourriez-vous nous présenter?

**M. Patterson :** Excusez-moi. Je m'appelle Scott Patterson et je suis directeur par intérim de la Direction générale des prestations et des services intégrés de Service Canada. Je travaille à la mise en œuvre ou à la proposition de mise en œuvre du nouveau conseil d'appel de l'assurance-emploi.

**Le président :** Merci.

Avant de donner la parole au sénateur Dagenais, j'aimerais poser une question au directeur général de la Division des relations fédérales-provinciales. Elle fait suite à une question de la sénatrice Cordy.

Monsieur Countryman, je reviens un peu en arrière et je mets mon chapeau d'ancien ministre des Affaires intergouvernementales pour vous demander de confirmer que nous avons effectivement des membres de comités fédéraux-provinciaux qui surveillent les transferts aux provinces ou aux territoires et que ces derniers, comme les comités fédéraux-provinciaux, ont la responsabilité de respecter les principes de transparence et reddition des comptes à tous les paliers de gouvernement, notamment de la part des territoires à l'égard du gouvernement fédéral et des provinces à l'égard du gouvernement fédéral. Ce mécanisme est-il toujours en vigueur ou a-t-il été dissous?

**Mr. Countryman :** Je ne sais pas exactement de quel mécanisme vous parlez, monsieur le sénateur, mais je peux vous dire que certains comités fédéraux-provinciaux-territoriaux

level committees at the assistant deputy minister level and at the director general level that review the four major federal-provincial transfers.

**The Chair:** That's right.

**Mr. Countryman:** Those are the Canada Health Transfer, the Canada Social Transfer, the Equalization Formula and the Territorial Formula Financing.

**The Chair:** That's right.

**Mr. Countryman:** Those committees are ongoing. They exist. I happen to chair one of them. These committees do meet periodically to discuss issues regarding those transfers, particularly with respect to the renewal of Equalization and Territorial Formula Financing. Their authority to make payments gets renewed every five years in legislation.

As part of that federal, provincial and territorial officials meet to discuss whether there are any technical changes that need to be made to update, for example, an equalization to reflect changes in taxation practices.

**The Chair:** However, is it being monitored vis-à-vis what's being transferred at both levels, territorial vis-à-vis federal, provincial vis-à-vis federal?

**Mr. Countryman:** They meet to discuss the rules and the legislation regarding these particular transfers.

**The Chair:** And the reason they do that is for transparency and accountability?

**Mr. Countryman:** Well, yes.

**The Chair:** Thank you.

**Mr. Countryman:** We discuss those things.

**The Chair:** Thank you.

[*Translation*]

**Senator Dagenais:** My first question is for Mr. Moreau.

During the pandemic, especially during the last election campaign, the Prime Minister promised \$1.8 billion in annual funding to improve working conditions and training for care workers in seniors' residences. That was in August 2021. I don't know whether he made the promise to get seniors' votes, but in any case, you're not here to talk politics. In the budget, I see that only \$1 billion was allocated for all of 2021-22, and the details are scarce.

composés de sous-ministres adjoints et de directeurs généraux sont chargés d'examiner les quatre grands transferts fédéraux aux provinces.

**Le président :** C'est exact.

**M. Countryman :** Ces transferts sont le transfert canadien en matière de santé, le transfert canadien en matière de programmes sociaux, la formule de péréquation et la formule de financement des territoires.

**Le président :** En effet.

**M. Countryman :** Ces comités fonctionnent toujours. Ils existent toujours. Il se trouve que j'en préside un. Ils se réunissent périodiquement pour discuter des questions relatives à ces transferts, notamment du renouvellement de la péréquation et de la formule de financement des territoires. Leur pouvoir d'effectuer des paiements est renouvelé tous les cinq ans par voie législative.

Des fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux se réunissent pour déterminer s'il faut procéder à des modifications techniques pour mettre à jour, par exemple, une formule de péréquation compte tenu de l'évolution des pratiques fiscales.

**Le président :** Mais est-ce que cela est surveillé en fonction ce qui est transféré aux deux niveaux, territorial-fédéral et provincial-fédéral?

**M. Countryman :** Ils se réunissent pour discuter des règles et de la législation de ces transferts.

**Le président :** Et la raison en est le souci de transparence et de reddition de comptes?

**M. Countryman :** Eh bien, oui.

**Le président :** Merci.

**M. Countryman :** Nous discutons de ces questions.

**Le président :** Merci.

[*Français*]

**Le sénateur Dagenais :** Ma première question s'adresse à M. Moreau.

Durant la pandémie, surtout pendant la dernière campagne électorale, le premier ministre avait promis, en août 2021, des fonds de 1,8 milliard de dollars par année pour améliorer les conditions de travail et la qualité du personnel dans les résidences pour personnes âgées. Je ne sais pas s'il a fait cette promesse pour obtenir le vote des personnes âgées, mais, de toute façon, vous n'êtes pas ici pour faire de la politique. Dans le budget, je remarque qu'il n'y a qu'un seul milliard de dollars pour tout l'exercice 2021-2022 et il n'y a pas beaucoup de détails.

Can you tell me where in the budget I can find the money associated with that promise? The question is for Mr. Moreau.

[*English*]

**Mr. Wu:** I'm here to speak on behalf of Mr. Moreau. This item is not related to the item Mr. Moreau was going to cover, which, again, is the Borrowing Authority Act amendments and the Financial Administration Act amendments under Division 7.

[*Translation*]

**Senator Dagenais:** Can any of the 27 officials answer my question?

[*English*]

**The Chair:** Mr. Countryman, could you have someone answer that question, please?

**Mr. Countryman:** I'm sorry, Mr. Chair, but I'm afraid I didn't quite hear the question posed by the senator. Could I trouble the senator to repeat the question, please?

[*Translation*]

**Senator Dagenais:** The government had promised \$1.8 billion in annual funding to improve working conditions and training for care workers in seniors' residences. In the budget, I see that only \$1 billion was allocated for all of 2021-22. Since the details are scarce, I wanted to know where in the budget I can find the \$1.8 billion that was promised. Was it an empty promise, or has the money been spent? The funding was for seniors' residences, especially during the pandemic.

**Mr. Countryman:** Are you asking about long-term care homes?

**Senator Dagenais:** I'm actually asking about the management of funds.

**Mr. Countryman:** In Budget 2021, three billion dollars over five years was allocated in provincial and territorial transfers to implement the new standards for long-term care. That funding is still the focus of negotiations between Health Canada and the provinces and territories. The Standards Council of Canada is one of the independent parties currently working to develop the national standards. I imagine that once they are finalized, the talks between Health Canada and the provinces and territories will get under way.

**Senator Dagenais:** Mr. Countryman, I'm going to stay on the same topic. The Prime Minister had promised an initial transfer of \$4.5 billion over five years to address the emerging issues

Pourriez-vous nous dire où se trouve l'argent de cette promesse dans le budget? Ma question s'adresse à M. Moreau.

[*Traduction*]

**Mr. Wu :** Je suis ici au nom de M. Moreau. Ce sujet n'est pas lié à celui que M. Moreau allait aborder, c'est-à-dire, je le rappelle, les modifications qui seraient apportées à la Loi autorisant certains emprunts et à la Loi sur la gestion des finances publiques en vertu de la section 7.

[*Français*]

**Le sénateur Dagenais :** Parmi les 27 témoins, y a-t-il quelqu'un qui pourrait répondre à ma question?

[*Traduction*]

**Le président :** Monsieur Countryman, quelqu'un pourra-t-il répondre à cette question, s'il vous plaît?

**M. Countryman :** Je suis désolé, monsieur le président, mais je n'ai pas bien entendu la question du sénateur. Puis-je lui demander de répéter la question, s'il vous plaît?

[*Français*]

**Le sénateur Dagenais :** Le gouvernement avait promis 1,8 milliard de dollars par année pour améliorer les conditions de travail et la qualité du personnel dans les résidences pour personnes âgées. Dans le budget, je ne vois qu'un milliard de dollars pour tout l'exercice 2021-2022. Comme il n'y a pas beaucoup de détails, je voulais savoir où se trouve le 1,8 milliard de dollars. Est-ce une promesse en l'air ou l'argent a-t-il été dépensé? Ce fonds était destiné aux résidences pour personnes âgées, surtout durant la pandémie.

**M. Countryman :** Votre question concerne-t-elle les résidences de soins de longue durée?

**Le sénateur Dagenais :** En fait, ma question concerne la gestion des fonds.

**M. Countryman :** Dans le budget de 2021, 3 milliards de dollars sur cinq ans avaient été proposés comme transfert aux provinces et territoires pour la mise en œuvre de nouvelles normes dans les résidences de soins de longue durée. Ce fonds fait encore l'objet de négociations entre Santé Canada et les provinces et territoires. Les normes sont en cours d'élaboration par les parties indépendantes, notamment le Conseil canadien des normes. J'imagine que dès que ces normes seront finalisées, les négociations entre Santé Canada et les provinces et territoires vont commencer.

**Le sénateur Dagenais :** Monsieur Countryman, on va rester dans le même sujet. Le premier ministre avait promis un transfert initial sur cinq ans de 4,5 milliards de dollars pour contribuer à

around mental health across the country. Without question, the provinces and territories are counting on those transfers, but I can't find where that money is allocated in the budget. Can you provide any clarity on that? If you don't know where the money is, does that mean the Minister of Finance forgot about the commitment she made? It is quite a specific commitment, after all.

**Mr. Countryman:** Budget 2022 does not include any funding in the form of new transfers for mental health. I can tell you that funding is still available to the provinces and territories under the 2017 bilateral agreements.

As far as mental health is concerned, \$600 million per year, for the next five years, is remaining. Health Canada is in the process of renewing the 2017 agreements so the funding can be transferred.

**Senator Dagenais:** I would point out that the Prime Minister made the promise in August 2021. His original commitment was to transfer \$4.5 billion over five years. Was that promise kept, or is the money nowhere to be found? You talked about 2017 agreements, but I am asking about the \$4.5 billion over five years, starting in 2021. Can you look into that? I want to know whether the money was actually invested, or if the funding was just an election promise that has since been forgotten. I'm having a lot of trouble finding it in this budget.

**Mr. Countryman:** Obviously, you have Ms. Bennett, the mental health minister, and you have the Health Canada officials, and I believe they are in the process of working on the new transfer.

**Senator Dagenais:** Thank you.

[English]

**Senator Pate:** Thank you very much to the witnesses for attending. My first question relates to the disability benefit. I'm curious as to how many individuals received the post-retirement disability benefit and how many of them would be impacted by these changes. In particular, how and to what extent will these changes affect the overall amount of benefits they receive? If it will result in any reductions, how do you intend to remedy that?

Second, I have a question overall related to some of the questions asked by Senator Duncan earlier. Has there been an analysis of the implications of the lack of streamlined benefits, particularly during this pandemic, but also the extent to which there are significant administrative costs associated with this follow-up and trying to remedy the inconsistencies that have been identified, as well as the costs of enforcement, the related costs that will fall to provinces and territories as a result of

la lutte contre les problèmes émergents de santé mentale au pays. C'est sûr que les provinces et les territoires comptent sur ces transferts, mais je ne trouve pas où est attribué cet argent dans le budget. Pourriez-vous m'éclairer à ce sujet? Si vous ne savez pas où se trouve cet argent, est-ce que la ministre des Finances a oublié l'engagement qu'elle a pris? C'est quand même un engagement assez spécifique.

**M. Countryman :** En ce qui concerne la santé mentale, il n'y a pas de fonds prévus pour un nouveau transfert dans le budget de 2022. Je peux vous dire que des fonds sont encore disponibles pour les provinces et les territoires au titre des accords bilatéraux de 2017.

Donc, il reste 600 millions de dollars par année, pour les cinq prochaines années, pour la santé mentale. Santé Canada est en train de négocier le renouvellement des accords de 2017 pour transférer ces fonds.

**Le sénateur Dagenais :** Je vous rappelle que la promesse du premier ministre date d'août 2021. Il s'engageait à faire un transfert initial sur cinq ans de 4,5 milliards de dollars. Est-ce que cette promesse a été tenue ou on ne trouve pas l'argent? Vous parlez de 2017, mais je vous parle d'un montant de 4,5 milliards de dollars sur cinq ans, à partir de 2021. Pouvez-vous vérifier? J'aimerais savoir si cet argent a vraiment été investi ou si c'était simplement une promesse électorale qui a été oubliée par la suite. J'ai beaucoup de difficulté à le trouver dans le budget actuel.

**M. Countryman :** Évidemment, il y a une ministre responsable de la santé mentale, Mme Bennett, et il y a les fonctionnaires de Santé Canada, et je crois qu'ils sont en train de développer le nouveau transfert.

**Le sénateur Dagenais :** Je vous remercie.

[Traduction]

**La sénatrice Pate :** Merci beaucoup aux témoins de leur présence. Ma première question concerne la prestation d'invalidité. Je me demande bien combien de personnes ont reçu la prestation d'invalidité après-retraite et combien d'entre elles seraient touchées par ces changements. En particulier, comment et dans quelle mesure ces changements influeront-ils le montant global des prestations qu'elles touchent? S'ils entraînent des réductions, comment comptez-vous y remédier?

En second lieu, j'ai une question générale qui se rapporte à certaines des questions posées plus tôt par la sénatrice Duncan. A-t-on analysé les incidences de l'absence de prestations simplifiées, pendant la pandémie en particulier, et a-t-on analysé également ce que représentent les coûts administratifs associés à ce suivi et aux efforts visant à corriger les incohérences qui ont été relevées? Même chose pour les coûts d'application de la loi, c'est-à-dire les coûts connexes que devront assumer

people being plunged into poverty, presumably after being told they have to repay significant benefits? What kind of cost analysis has been done there?

**Ms. Pelot:** Mr. Chair, I can address the series of comments about the post-retirement disability benefit.

The number of individuals who would be impacted by these changes is expected to be low as approximately 4,200 individuals who received the post-retirement disability benefit as of July 2021 compared to an estimated 330,000 individuals who received the regular disability pension.

In terms of impact, the technical changes would permit the calculation of a qualifying period and so on for applicants for the post-retirement disability benefit to be aligned with the same approach that is taken for the CPP disability pension. So it doesn't affect the amount they receive; it affects their eligibility for the benefit. In general, very few would be impacted by the changes, but overall, most of the changes would improve their ability to be found eligible for the benefit.

**Senator Pate:** Thank you for that information. As more particularized detail becomes available, it would be great to receive that.

In terms of the analysis of the implications, is there anybody who could speak to that?

**Mr. Côté:** Thank you for the question. I'm not aware of an analysis that's been undertaken to that level. I can tell you that the repayment process that's been undertaken here is an empathetic one, one that takes into account an individual's circumstances. There are a number of flexible payment mechanisms that have been brought into place that would allow for an individual determined to have to repay an overpayment — should they indeed be receiving an overpayment — that would recognize their own personal circumstances.

Again, for those individuals, they would be advised to reach out to the appropriate individuals to talk about those flexibilities. In this case, it would likely be to reach out to the CRA. They would receive a notification of debt for receiving two payments or additional payments at the same time.

**Senator Pate:** Is there any plan to do an analysis of this sort? Certainly, as Senator Duncan indicated, our office and I'm sure many of us around the table are receiving those sorts of calls. People are potentially losing their housing, losing all kinds of

les provinces et les territoires parce que des personnes seront plongées dans la pauvreté, vraisemblablement lorsqu'elles apprendront qu'elles doivent rembourser des prestations importantes? Quel genre d'analyse de coûts a-t-on fait?

**Mme Pelot :** Monsieur le président, je peux répondre à la série de commentaires sur les prestations d'invalidité après-retraite.

On s'attend que peu de personnes seront touchées par ces changements, vu qu'à peine 4 200 personnes recevaient la prestation d'invalidité après-retraite en date de juillet 2021 comparativement à un nombre estimatif de 330 000 bénéficiaires de la pension d'invalidité ordinaire.

Quant aux incidences, les changements techniques permettraient de simplifier le calcul d'une période de référence, par exemple, pour les demandeurs de la prestation d'invalidité après-retraite, en l'alignant sur la même approche que pour la pension d'invalidité du Régime de pensions du Canada. Ainsi, cela ne change rien au montant qu'ils recevront; cela a une incidence sur leur admissibilité à la prestation. En général, très peu de personnes seraient touchées par les changements, mais, au total, la plupart des changements faciliteraient l'admissibilité à la prestation.

**La sénatrice Pate :** Merci de ce renseignement. Ce serait bien de recevoir plus de détails lorsque vous en aurez.

Quelqu'un pourrait-il parler de l'analyse des incidences?

**M. Côté :** Merci de la question. Je ne connais pas d'analyse qui ait été effectuée à ce niveau. Je peux vous dire que le processus de remboursement dont nous parlons ici est un processus empathique, qui tient compte de la situation particulière des personnes. Il y a plusieurs mécanismes de paiement souples qui permettront de tenir compte du cas particulier des personnes obligées de rembourser un trop-payé — si tant est qu'elles reçoivent un paiement en trop.

Là encore, on conseillerait à ces personnes de prendre contact avec les agents compétents pour discuter de ces assouplissements. Dans ce cas-ci, il s'agirait probablement de communiquer avec l'Agence du revenu du Canada. Elles recevraient un avis de dette si elles ont eu deux paiements ou des paiements supplémentaires en même temps.

**La sénatrice Pate :** Est-il prévu d'effectuer une analyse de ce genre? Certes, comme la sénatrice Duncan l'a dit, notre bureau et, j'en suis sûre, un grand nombre de ceux qui sont à la table reçoivent ce genre d'appels. Les gens risquent de perdre leur

supports and losing the benefits they had prior to the pandemic in some cases and so literally being plunged into not just poverty but abject poverty, which will have another longer-term impact on all of us.

**Mr. Côté:** Thank you for the question. We have been in contact with provinces and territories with respect to notifying them about when these notifications of determination will be coming out. Each province and territory has the responsibility to deliver the income assistance programs and those different types of programs I think you're speaking about in their own jurisdictions, and they are administering them on their own.

What I can say about our other process for those that receive a notification of debt from the federal government is that the process, again, is very flexible and empathetic with respect to the individual case circumstances of an individual, and they should speak to the agents about their current financial situations to ensure that the appropriate determination is made. They make use of those flexibilities in terms of their ability to repay so that nobody has financial hardship as a result of those repayments.

**Senator Pate:** I understand from ministerial discussions that there have been agreements developed or at least negotiated with some provinces and territories. Is it possible to share the details of what agreements have been negotiated with the provinces and territories, particularly with respect to disability and non-disability social assistance benefits?

**Mr. Côté:** Sorry, I'm not aware of those discussions or those particular agreements that you're referring to. Perhaps there might be somebody else, but that doesn't fall under me.

**The Chair:** Mr. Countryman, is there anybody from your department who can answer Senator Pate's question?

**Mr. Countryman:** Sorry, the question is regarding federal-provincial agreements regarding coordination of disability benefits?

**Senator Pate:** Well, disability benefits is one, but certainly in terms of pandemic relief benefits, it's well recognized that many people who received benefits have now faced being cut off from provincial benefits as a result of that.

My understanding, from questions I posed to previous individuals, particularly ministers, is that there have been discussions happening at the FTP level. I'm curious what the results of those have been, and I'm presuming ministerial officials have also been involved, such as yourselves.

logement, de perdre toutes sortes de soutiens et de perdre les prestations qu'ils avaient avant la pandémie dans certains cas et de se retrouver littéralement plongés non seulement dans la pauvreté, mais dans la misère noire, ce qui aura d'autres incidences à long terme sur nous tous.

**M. Côté :** Je vous remercie de la question. Nous avons été en contact avec les provinces et les territoires pour leur faire savoir quand les avis de détermination seront envoyés. Il revient à chaque province et territoire d'administrer les programmes d'aide au revenu et les différents types de programmes dont vous parlez, sauf erreur.

Ce que je peux dire au sujet de notre autre processus pour ceux qui reçoivent un avis de dette du gouvernement fédéral, c'est que le processus, encore une fois, est très souple et empathique en ce qui concerne la situation particulière des gens, qui devraient discuter avec les agents de leur situation financière actuelle pour être sûrs que les bons calculs ont été faits. Ces accommodements les aident à rembourser, si bien que personne n'éprouve de difficultés financières à cause des remboursements.

**La sénatrice Pate :** Je crois comprendre, d'après les discussions ministérielles, que des ententes ont été élaborées ou tout au moins négociées avec certaines provinces et certains territoires. Pouvez-vous nous faire part des détails des ententes qui ont été négociées avec les provinces et les territoires, notamment en ce qui concerne les prestations d'invalidité et les prestations d'aide sociale non liées à l'invalidité?

**M. Côté :** Excusez-moi, je ne suis pas au courant de ces discussions ni des ententes particulières dont vous parlez. Il y a peut-être quelqu'un d'autre, mais cela n'est pas de ma compétence.

**Le président :** Monsieur Countryman, quelqu'un de votre ministère peut-il répondre à la question de la sénatrice Pate?

**M. Countryman :** Désolé, la question concerne les ententes fédérales-provinciales sur la coordination des prestations d'invalidité?

**La sénatrice Pate :** Ma foi, il y a bien les prestations d'invalidité, mais pour ce qui est des prestations d'aide en cas de pandémie, il est bien connu que de nombreuses personnes risquent d'être privées des prestations provinciales pour avoir déjà reçu des prestations fédérales.

Si j'ai bien compris, par les réponses aux questions que j'ai posées à d'autres témoins, particulièrement à des ministres, il y a eu des discussions au niveau fédéral-territorial-provincial. J'aimerais bien savoir ce qu'elles ont donné, et je suppose que des fonctionnaires du ministère, comme vous, y ont également participé.

**Mr. Countryman:** I'm afraid I'm unaware of those discussions. I can tell you they are not happening at Finance Canada. Maybe there is something Mr. Côté is aware of. There is nothing I can add from a Finance Canada perspective.

**Mr. Côté:** Thanks again for the question. I don't know about conversations at the ministerial level, but at the level of officials there are ongoing discussions with respect to when the notifications of determination will go out, what flexibilities will be made, how someone should reach out and who they should contact if they receive a notification of determination of debt.

**Senator Arnot:** My question is directed to Mr. Countryman. These questions are generated by my colleague Senator Forest. I'm asking on his behalf. I'll be clear and precise.

Sir, according to the ARTM, or Autorité régionale de transport métropolitain of Montréal, current ridership on transportation there is 84% of what it was pre-pandemic, therefore a shortfall of 16%. They estimate it will take 10 years to regain the ridership to 100% of what it was pre-pandemic.

What is the term, in years, for this particular program? The essential question is this: Is the government considering a longer term? Because this seems to be a long-term problem for public transportation.

**Mr. Countryman:** Thank you for the question, senator. This is a one-time payment. To date, the government has only proposed a one-time payment of this nature.

**Senator Arnot:** Will ferry services be eligible for this payment?

**Mr. Countryman:** That will be up to the responsible province or territory.

**Senator Arnot:** You said there is \$750 million available, to be matched by provinces. Has the magnitude of the need been assessed in terms of the deficit? If so, is \$750 million sufficient to meet the deficit in public transit and/or public housing?

**Mr. Countryman:** This is funding that the federal government has proposed as a contribution toward helping municipalities and provinces address funding shortfalls due to drops in transit ridership due to COVID-19. It is a one-time payment. It is a contribution from the federal government to the other levels of government to support them in addressing their needs.

With matching funding, the \$750 million will be \$1.5 billion nationwide for dedicated funding. Provinces and territories also have the means, if they wish, to allocate further funding if they have additional needs.

**M. Countryman :** Je crains de ne pas être au courant de ces discussions. Je peux vous dire qu'elles n'ont pas lieu à Finances Canada. M. Côté en sait peut-être quelque chose. Je n'ai rien à ajouter dans la perspective de Finances Canada.

**M. Côté :** Merci encore une fois de la question. Je ne sais rien des conversations au niveau ministériel. Mais au niveau des fonctionnaires, il y a des discussions en cours sur le moment où les avis de détermination seront envoyés, sur les accommodements qui seront consentis, sur la façon de communiquer et sur les services où s'adresser lorsqu'on reçoit un avis de détermination de dette.

**Le sénateur Arnot :** Ma question s'adresse à M. Countryman. Ces questions viennent de mon collègue, le sénateur Forest. Je les pose en son nom. Je serai clair et précis.

Monsieur, selon l'ARTM, l'Autorité régionale de transport métropolitain de Montréal, l'achalandage actuel du transport est à 84 % de ce qu'il était avant la pandémie, d'où un manque à gagner de 16 %. On estime qu'il faudra 10 ans pour reprendre 100 % de l'achalandage d'avant la pandémie.

Quelle est la durée, en années, de ce programme particulier? La question essentielle est la suivante. Le gouvernement envisage-t-il un plus long terme? Parce que cela semble être un problème à long terme pour le transport en commun.

**M. Countryman :** Merci de la question, sénateur. Il s'agit d'un paiement ponctuel. À ce jour, le gouvernement n'a proposé qu'un paiement ponctuel de cette nature.

**Le sénateur Arnot :** Les services de traversier seront-ils admissibles à ce paiement?

**M. Countryman :** Cela dépendra de la province ou du territoire responsable.

**Le sénateur Arnot :** Vous avez dit qu'il y avait 750 millions de dollars disponibles, que les provinces devaient doubler. A-t-on évalué l'ampleur du besoin par rapport au déficit? Dans l'affirmative, 750 millions de dollars suffiront-ils pour combler le déficit du transport en commun et du logement public?

**M. Countryman :** Il s'agit d'une contribution que le gouvernement fédéral a proposée pour aider les municipalités et les provinces à combler les déficits de financement imputables à la baisse de l'achalandage du transport en commun en raison de la COVID-19. C'est un paiement ponctuel. Il s'agit d'une contribution du gouvernement fédéral pour aider à répondre aux besoins des autres ordres de gouvernement.

Avec les fonds de contrepartie, 750 millions de dollars deviendront 1,5 milliard de dollars en fonds réservés à l'échelle nationale. Les provinces et les territoires ont aussi la possibilité, s'ils le désirent, d'attribuer d'autres fonds selon leurs besoins.

**Senator Arnot:** I have a third question. I believe you are responsible for this. The bill proposes a payment of \$2 billion to reduce surgery delays. The causes of those delays are complex and nuanced.

The question distills to this: Is there enough flexibility in your arrangement to ensure that provinces can train, through universities, more professional services, medical doctors, nurses, physiotherapists, et cetera? Do they have the flexibility to put the money in that investment in their method of reducing the surgery delays and backlogs?

**Mr. Countryman:** This funding is to go to provinces and territories as part of the Canada Health Transfer, and this transfer provides full flexibility for provinces and territories to allocate funding as they see fit.

**Senator Arnot:** Are the ferry services eligible for funding on the transit?

**Mr. Countryman:** It will be up to each province and territory to determine whether ferry services are eligible.

**Senator Arnot:** Thank you.

**Senator Marshall:** Seeing that we're strapped for time, I'll read my question into the record, and I'll be satisfied with the answer in writing. I think it's for Mr. Wu again.

The Public Accounts of Canada 2021 recorded a \$19-billion loss related to the Bank of Canada's purchase of Government of Canada bonds. Rather than recording this as a \$19-billion debt-servicing charge, it has been recorded as negative revenue, which is quite unusual. I refer to page 110 of Volume I of the Public Accounts, which shows a negative net revenue of \$11,638. I think the \$19 billion is buried in that number.

Could the Department of Finance please provide the committee with the composition of this number and identify whether the \$19-billion loss is there; and if it's not, exactly where is it? Thank you.

**Senator Loffreda:** My question is on the Pension Benefits Standards Act in Division 8, Part 5.

We have all seen the importance of employee retention, scarce resources, supply chain disruptions, et cetera. To what extent could these proposed changes encourage employers to retain or create new defined benefit plans? We have seen a huge decline in defined benefit pension plans in various industries across Canada. Could this increase or create new defined benefit plans and slow the decline in the number of members in such plans in the private sector, and help employers retain their employees?

**Le sénateur Arnot :** J'ai une troisième question. Je crois que vous êtes la personne compétente dans ce cas. Le projet de loi propose un paiement de 2 milliards de dollars pour réduire les retards de chirurgies. Les causes de ces retards sont complexes et nuancées.

La question revient à ceci. Votre arrangement est-il assez souple pour que les provinces puissent former, par leurs universités, plus de professionnels, de médecins, d'infirmières, de physiothérapeutes, et cetera? Ont-elles l'option d'investir l'argent dans cette méthode de réduction des retards et des arriérés de chirurgies?

**M. Countryman :** Ce financement doit être versé aux provinces et aux territoires dans le cadre du transfert canadien en matière de santé, et ce transfert donne aux provinces et aux territoires toute la latitude voulue pour répartir les fonds comme bon leur semble.

**Le sénateur Arnot :** Les services de traversier sont-ils admissibles au financement du transport en commun?

**M. Countryman :** Il appartiendra à chaque province et à chaque territoire de décider si les services de traversier sont admissibles.

**Le sénateur Arnot :** Merci.

**La sénatrice Marshall :** Comme nous sommes à court de temps, je vais lire ma question pour le compte rendu et me contenterai d'une réponse écrite. Je crois que ma question s'adresse encore une fois à M. Wu.

Les Comptes publics du Canada de 2021 ont constaté une perte de 19 milliards de dollars liée à l'achat d'obligations du gouvernement du Canada par la Banque du Canada. Plutôt que d'imputer ces 19 milliards de dollars au service de la dette, il l'a comptabilisée comme revenu négatif, ce qui est assez inhabituel. Selon la page 112 du volume I des Comptes publics, il y a un revenu net négatif de 11 638 \$. Je pense que les 19 milliards de dollars sont cachés dans ce chiffre.

Le ministère des Finances pourrait-il nous indiquer la composition de ce chiffre et nous dire s'il y a une perte de 19 milliards de dollars et, dans la négative, où exactement? Merci.

**Le sénateur Loffreda :** Ma question porte sur la section 8, partie 5 de la Loi sur les normes de prestation de pension.

Nous avons tous constaté l'importance du maintien en poste des employés, la rareté des ressources, les perturbations des chaînes d'approvisionnement, et cetera. Dans quelle mesure les changements proposés incitent-ils les employeurs à maintenir ou à créer de nouveaux régimes à prestations déterminées? Nous avons constaté un énorme recul des régimes de retraite à prestations déterminées dans diverses industries au Canada. Cela pourrait-il augmenter les régimes à prestations déterminées ou en

**Ms. Wrye:** Thank you very much for the question. I'm not sure I could say with any certainty whether these measures would help create defined benefit plans. I can say that the framework for solvency reserve accounts is intended to help improve employer funding flexibility so that we don't lose any more defined benefit plans. It makes it easier for plan sponsors to fund their plans.

In essence, the solvency reserve account framework is intended to provide a notional account into which plan sponsors can put solvency funding requirements, which can be quite volatile. They then have easier access to any surpluses that may emerge in the future to take that out of the solvency reserve account than they would under the existing rules. In providing this funding flexibility, we hope to improve the sustainability and long-term security of the existing defined benefit plans.

[Translation]

**Senator Dagenais:** My question pertains to Old Age Security.

The country is facing a labour shortage right now. We don't have enough workers, and it's a serious problem nationwide. The federal and provincial governments are doing whatever they can to find solutions, and that means spending money, whether on training or immigration-based recruitment.

In many sectors, retired workers in good health would be willing to return to the workforce, but the tax penalties they would face, mainly through the Canada Pension Plan, are a deterrent, so they remain at home. Can you tell us how much it would cost the Canada Pension Plan if people between the ages of 65 and 70 were to return to the workforce while keeping all of their federal pension benefits? I would hope you had already crunched those numbers to see whether this was something that could help alleviate the labour shortage.

[English]

**Mr. Wagdin:** Thank you for the question. Unfortunately, I'm not able to speak to that today, as it's outside the scope of this particular bill. We would be happy to come back.

créer de nouveaux et ralentir la diminution du nombre de participants à ces régimes dans le secteur privé, et aider les employeurs à garder leurs employés?

**Mme Wrye :** Merci beaucoup de la question. Je ne saurais dire avec certitude si ces mesures faciliteraient la création de régimes à prestations déterminées. Mais je peux dire que le cadre pour les comptes de réserve de solvabilité vise à laisser plus de latitude pour le financement des employeurs, afin que nous ne perdions plus de régimes à prestations déterminées. Cela facilite le financement des régimes des répondants.

Essentiellement, le cadre des comptes de réserve de solvabilité se veut un compte théorique dans lequel les répondants des régimes peuvent inscrire des exigences de capitalisation du déficit de solvabilité, qui peut être très volatil. Ils ont alors plus facilement accès qu'à l'heure actuelle aux surplus qui pourraient éventuellement émerger pour les retirer du compte de réserve de solvabilité. En accordant cette souplesse de financement, nous espérons améliorer la viabilité et la sécurité à long terme des régimes à prestations déterminées actuels.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Ma question concerne la pension de la Sécurité de la vieillesse.

À l'heure actuelle, il y a une pénurie de main-d'œuvre, c'est-à-dire un manque de personnel; c'est un grave problème au Canada. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux cherchent par tous les moyens des solutions et cela engendre des dépenses, que ce soit sur le plan de la formation ou du recrutement grâce à l'immigration.

Dans plusieurs secteurs, des retraités en bonne santé accepteraient de reprendre du service, mais pour certains, ce sont les impôts, et surtout les pénalités imposées au Régime de pensions du Canada qui les incitent à rester à la maison. Pourriez-vous nous dire combien cela coûterait au Régime de pension du Canada si les personnes de 65 à 70 ans retournaient sur le marché du travail, tout en conservant l'entièreté de leur pension fédérale? J'espère qu'on a déjà effectué cet exercice comptable pour vérifier si cela peut faire partie de la solution à la pénurie de main-d'œuvre.

[Traduction]

**M. Wagdin :** Merci de la question. Malheureusement, je ne peux pas parler de cela aujourd'hui, car cela dépasse la portée de ce projet de loi particulier. Nous serions heureux de revenir une autre fois.

[Translation]

**Senator Dagenais:** Who would be able to answer that question?

[English]

**The Chair:** Mr. Wagdin, is that under your responsibility or under the responsibility of the Department of Finance? I'll ask Ms. Underwood.

**Ms. Underwood:** Mr. Chair, it is outside the scope of the bill today, so I think that we can't speak to that specifically. If you want us to follow up in writing, we could maybe do that, but I'm not sure if it makes sense for us to respond today in this session.

**The Chair:** Thank you.

To the witnesses, thank you for your professionalism. There's no doubt, as I have seen in the past week, that you are requested in other committees. Thank you for your availability today.

This completes the items on our agenda today. I'd like to direct a comment here to Mr. Countryman. There is a question that was asked by Senator Marshall that should be responded to with a written answer. And a response in writing to the last question from Senator Dagenais, also.

Can we agree, Mr. Countryman, that we have a deadline for written responses? Could we agree to send those two written answers to the clerk before the end of the day on Monday, June 6? Is that too demanding vis-à-vis your responsibilities?

**Mr. Countryman:** Thank you, senator. With respect to the question from Senator Marshall, I'm not an expert on that matter. I would need to consult with my colleagues as to whether they will be able to provide the level of detail that she is asking for. We'll take note of the question and endeavour to follow up with you in a timely manner. I see my colleague, Ms. Underwood, can speak to the question from Senator Dagenais.

**The Chair:** Ms. Underwood, do we have a similar agreement?

**Ms. Underwood:** Yes, we would be happy to respond by Monday.

**The Chair:** By the end of the day on Monday to our clerk.

Honourable senators, our next meeting will be Tuesday, June 7 at our normal time, 9:30 a.m. ET. More information will be shared with you shortly.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Qui pourrait être en mesure de répondre à ma question?

[Traduction]

**Le président :** Monsieur Wagdin, cela relève-t-il de votre responsabilité ou de celle du ministère des Finances? Je demanderai à Mme Underwood.

**Mme Underwood :** Monsieur le président, cela dépasse la portée du projet de loi à l'étude, et je pense donc que nous ne pouvons pas en parler spécifiquement. Nous pourrions peut-être vous envoyer une réponse écrite, mais je ne suis pas sûre qu'il soit logique que nous répondions aujourd'hui.

**Le président :** Merci.

Je remercie les témoins de leur professionnalisme. Il ne fait aucun doute, dans la dernière semaine, que vous êtes invités à comparaître devant d'autres comités. Merci de votre disponibilité d'aujourd'hui.

Voilà qui termine notre ordre du jour d'aujourd'hui. J'aimerais adresser un commentaire ici à M. Countryman. La sénatrice Marshall a posé une question qui demande une réponse écrite. Il faudrait aussi une réponse écrite à la dernière question du sénateur Dagenais.

Pouvons-nous convenir, monsieur Countryman, d'une date limite pour les réponses écrites? Pourrions-nous convenir que vous enverrez ces deux réponses écrites à la greffière avant la fin de la journée du lundi 6 juin? Est-ce trop demander, compte tenu de vos responsabilités?

**M. Countryman :** Merci, sénateur. Pour la question de la sénatrice Marshall, je ne suis pas expert en cette matière. Je devrais consulter mes collègues pour voir s'ils seront en mesure de fournir le niveau de détail qu'elle demande. Nous prendrons note de la question et nous nous efforcerons d'y donner suite sans tarder. Je vois que ma collègue, Mme Underwood, peut répondre à la question du sénateur Dagenais.

**Le président :** Madame Underwood, êtes-vous d'accord également?

**Mme Underwood :** Oui, nous serons heureux d'envoyer notre réponse pour lundi.

**Le président :** Lundi, fin de journée, à notre greffière.

Honorables sénateurs, notre prochaine réunion aura lieu le mardi 7 juin, à l'heure habituelle, soit 9 h 30, heure de l'Est. De plus amples renseignements vous seront communiqués sous peu.

To the senators, job well done. To the professionals, to Finance and the four departments, thank you. It has been informative plus it also meets our motto of transparency in the Finance Committee. The mandate of transparency, of accountability, of predictability and also of reliability when looking at the finances of Canada. Thank you.

(The committee adjourned.)

Mesdames et messieurs, bravo! Aux professionnels, et aux quatre ministères, merci. Vos témoignages ont été des plus instructifs, et ils font honneur à la devise de transparence au Comité des finances, et à son mandat de transparence, de reddition de comptes, de prévisibilité, ainsi que de fiabilité dans l'examen des finances du Canada. Merci.

(La séance est levée.)

---